

LENS-LIÉVIN
AGGLO



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2018



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin



e d i t o

**SYLVAIN ROBERT**

Président de la Communauté
d'agglomération Lens-Liévin
Maire de Lens

En 2018, l'intercommunalité de Lens-Liévin a fêté ses 50 ans. Qui aurait parié sur cette volonté d'une vision partagée, dans un espace commun de dialogue 36 communes ?

Depuis 50 ans, nous avons tous ensemble compris l'importance vitale du rassemblement des énergies. **Depuis 1968, nous osons le « fait intercommunal », nous vivons « le fait intercommunal ». Le « fait intercommunal », c'est avant tout une volonté politique qui, dans la durée, s'applique à une réalité territoriale.** L'action partenariale est devenue la règle dans la conduite de nos actions et de nos projets.

Le rapport d'activité 2018 vient de nouveau témoigner de la richesse des activités et des actions menées au sein de notre collectivité. **Cette grande diversité est néanmoins portée par une même volonté et un même engagement : être au service des habitants de ce territoire.** Ce document est ainsi la traduction concrète de l'engagement de tous les agents dans une dynamique résolument tournée vers l'avenir, pour participer activement à la construction d'une intercommunalité intelligente, collaborative, ouverte, solidaire et durable. Dans un contexte de plus en plus complexe et contraint et pour répondre à l'ensemble de nos actions, **nous avons pris le parti d'avoir une administration qui se modernise, qui s'ouvre davantage vers nos concitoyens et surtout s'emploie à innover dans la conduite de l'action publique.**

A ce titre, je retiendrai de cette année passée plusieurs faits marquants, à savoir :

- la poursuite de la déclinaison du Projet de Territoire, document stratégique indispensable présentant la vision que nous portons sur le développement de notre territoire et sur la conduite des politiques publiques qui nous incombent
- le nouvel essor que nous donnons au site du 11/19 avec comme seule ambition de devenir le lieu d'incarnation du monde d'hier et des enjeux de demain.
- notre participation à l'essor du nouvel hôpital de Lens

- la poursuite de la dynamique économique engagée au sein de nos parcs d'activités, l'acquisition du bâtiment SIRIUS quartier des gares ...
- la réhabilitation du bâtiment Ville de Limoges en vue d'y installer l'Office de Tourisme et de l'inscrire dans une démarche résolument innovante, la diversification de l'offre touristique notamment sur les sites de mémoire de la Grande Guerre,
- l'aménagement des berges de la Souchez, l'un des maillons de la chaîne des Parcs qui pose les fondements de l'Archipel vert.
- 2018 marquera aussi le lancement du plan piscine, la mise en place du système alimentaire durable, la prise d'une nouvelle compétence autour des enjeux commerciaux et la revitalisation de nos centres villes à travers le dispositif « Action cœur de ville », la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique,
- Sans oublier la poursuite de notre intervention dans les différents domaines que sont l'eau, l'assainissement, la gestion et la valorisation des déchets et que vous pourrez consulter à travers ce rapport.

Il reste cependant difficile de résumer une année d'actions en quelques pages. **Et la sélection des temps forts ne doit pas masquer l'implication forte des fonctionnaires et agents territoriaux d'une part et des élus locaux d'autre part. Je souhaite ici les en féliciter.**

Notre objectif est de bâtir une grande agglomération mais il s'agit de l'ancrer dans une action de proximité en faveur des habitantes et des habitants. A travers ce rapport, c'est ce que nous nous sommes attelés à faire. Et nos priorités restent les mêmes : favoriser l'attractivité et le développement économique de notre territoire, viser l'équilibre et la complémentarité urbain / rural, et une certaine qualité de vie et des services. A l'instar de ce que nos prédécesseurs ont mis en œuvre et dont nous sommes désormais les dépositaires. C'est notre grande responsabilité désormais.

Bonne lecture !

avant-propos

Une communauté de projets pour le territoire ; telle est l'ambition affichée par l'exécutif de la Communauté d'Agglomération et pour se faire, il importe également de constituer et consolider une communauté de moyens.

C'est le sens de l'action résolue que mène au quotidien l'administration communautaire naturellement sur les compétences obligatoires et optionnelles qu'elle s'est données, mais de plus en plus dans l'ingénierie technique et financière et dans le partenariat indispensable à la concrétisation des projets.

Le rapport d'activités des services permet de quantifier et de qualifier l'intervention administrative dans les différentes politiques de l'agglomération.

En 2018, nous avons encore franchi un palier dans l'animation territoriale de notre communauté d'agglomération.

Les projets ont continué à s'élaborer, d'autres se concrétiser, le partenariat s'est renforcé dans tous les domaines qui recherchent le meilleur service à la population ou encore l'attractivité du territoire : **le travail des services a été totalement orienté vers la recherche de la performance de notre intercommunalité au sein de la Région Hauts de France.**

Les femmes et les hommes qui composent notre collectivité, agents et élus locaux, sont les moteurs de cette dynamique en action, pour reprendre le slogan de notre projet de territoire. Je tiens particulièrement à les en remercier.

BERTRAND LOUCHART

Directeur général des services
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin



Rapport d'activité des services 2018 / Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

- Directeur de la publication : Sylvain Robert
Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Supervision. Bertrand Louchart, DGS & Philippe Delahaye, DGS adjoint
- Publication, PAO-Design: Nicolas Dionet & Maxime Tempremant
Direction de la Communication
Rédaction: l'ensemble des Directions, Services et Bureaux de la CALL

s o m m a i r e

La Collectivité et son organisation	6
Le Projet de territoire	8
Administration générale	12
Coordination et mutualisation	14
Stratégie Foncière & Patrimoniale	18
Commande publique	19
Affaires Juridiques	19
Assemblées et coordination institutionnelle	20
Communication	20
Ressources humaines	22
Systèmes d'Information et Numérique	22
Ressources Documentaires	25
Finances	26
Habitat , Politique de la ville	
NPNRU & ERBM	30
Habitat, parc privé et parc public	32
Politique de la Ville	34
NPRU	35
ERBM - Renouveau du bassin minier	36
REV3	37
Grands projets, Aménagement, Développement Economique	38
Grands projets & Centralité	40
Planification & ingénierie financière	42
Développement économique & attractivité	44
Animation Culturelle, Développement Touristique, Promotion du Patrimoine, Sports	48
Animation Culturelle & Patrimoine	50
Pays d'Art & d'Histoire	52
Tourisme, Sports	53
Gestion des ressources, Eau & Assainissement, Déchets & recyclage	58
Eau, Assainissement, Lutte contre les Inondations	60
Gestion des déchets	65
Aménagement de l'espace, Gestion du Patrimoine, Maîtrise d'ouvrage	68
Espaces Naturels Communautaires	70
Parc des Cytises	71
Maintenance et Entretien du patrimoine	72
Maîtrise d'ouvrage	73



UNE COLLECTIVITÉ DE PROJETS

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle offre une nouvelle conception de l'organisation du pouvoir local, en intégrant l'idée de projet, là où il n'y avait auparavant que de la gestion. Elle agit pour que l'action publique soit plus efficace, plus rapide et plus cohérente dans notre vie quotidienne et sur notre territoire. Ses 36 communes membres sont une composante essentielle de son action et siègent, à travers la représentation de leur maires et de leurs conseillers au Conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En tant que collectivité territoriale, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est administrée par une assemblée délibérante appelée Conseil Communautaire qui règle, par ses délibérations, les affaires de l'agglomération. Le Conseil est composé aujourd'hui de 96 membres : les conseillers communautaires.

Pendant les séances publiques, le conseil examine l'ensemble des délibérations, examinées préalablement en commission. Chaque délibération est prise à la majorité des suffrages exprimés. Le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Président et au bureau.

LES COMPÉTENCES

Les compétences de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'exercent dans de nombreux domaines. Les plus significatifs sont le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la gestion des ressources en eau, l'équilibre de l'habitat et la politique de la ville.

Les principales compétences

- **Le développement économique** étendu aux domaines de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires, ainsi qu'aux actions de développement économique d'intérêt communautaire

- **L'aménagement de l'espace communautaire**

La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ...

- **L'équilibre de l'habitat**

Parc public en liaison avec les communes et les bailleurs sociaux, aide à la rénovation énergétique du parc privé ...

- **La politique de la ville**

- **La gestion des ressources** : l'eau et l'assainissement, la collecte et la gestion des déchets ménagers ...

D'autres compétences sont à souligner. Elles portent sur le commerce, l'artisanat, l'enseignement supérieur, mais aussi sur la gestion d'une fourrière animale, d'un crématorium, d'un parc animalier et de loisirs ...

LES COMMISSIONS

Commission chargée de l'Aménagement du Territoire

Président : Alain Dubreucq, Maire de Sains-en-Gohelle

Commission chargée de la Cohésion sociale

Président : Alain Lefebvre, Maire d'Aix-Noulette

Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité

Président : Didier Hiel, Maire de Vendin-le-Viel

Commission chargée des finances et de l'administration

Président : Alain Lherbier, Maire de Gouy-Servins

Commission chargée des services à la population et du développement durable

Président : Philippe Lagrange, Maire de Acheville

LA PRÉSIDENTE

Président : Sylvain Robert, Maire de Lens

Les Vice-Présidences

Economie : Laurent Duporge

Maire de Liévin

Habitat : François Lemaire

Maire de Bully-les-Mines

Finances : Jean-Marie Alexandre,

Maire de Souchez

Numérique : Jean-François Caron

Maire de Loos-en-Gohelle

Ressources Humaines : Maryse Loup

Maire de Wingles

Recyclage, déchets : Patrice Delaleu

Maire adjoint de Servins

Projet de Territoire, mobilité : Alain Roger

Maire de Noyelles-sous-Lens

Nouvelles compétences et action sociale :

Catherine Bécart, Maire-adjointe de Mazingarbe

Education, Culture, Unesco : Philippe Duquesnoy,
Maire de Harnes

Mutualisation : André Kuchcinski

Maire de Hulluch

Emploi et ESS : Daniel Kruszka

Maire de Loison-sous-Lens

Ruralité, circuits courts : Dominique Robillart,

Maire d'Ablain-St-Nazaire

Politique de la Ville, ANRU, Santé : Alain Bavay,

Maire adjoint d'Eleu dit Leauwette

Eau & Assainissement : Jean-Pierre Blancart,

Maire de Villers au Bois

Sports : Jacques Larivière,

Maire de Vimy



UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Depuis son adoption par le Conseil Communautaire, le 26 juin 2017, le Projet de Territoire nourrit l'ambition de notre agglomération de devenir le démonstrateur européen de résilience territoriale. Le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'est donc nourri du regard des habitants, des acteurs économiques, de la société civile, des élus et techniciens de l'agglomération. Autour d'objectifs partagés, répartis en 5 champs d'action (emploi, mobilité, habitat, qualité de vie et centralité), ce projet constitue une véritable feuille de route pour réussir la transformation du territoire.



**245 000
HABITANTS**

La Communauté d'agglomération représente 20% de la population du Pas-de-Calais.



**36
COMMUNES**

Réparties sur un territoire de 240 km², elles forment un archipel urbain relativement dense



**202 M€
BUDGET**

Jusqu'en 2022, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin consacre 202 M€ d'investissements à son projet de territoire

Autour d'objectifs partagés, répartis en 5 champs d'action (emploi, mobilité, habitat, qualité de vie et centralité), **le projet affiche 23 ambitions, 51 objectifs opérationnels et 130 actions dont la plupart ont déjà été déclinés.**

5 CHAMPS D'ACTIONS QUI TROUVENT LEUR SOURCE DANS L'ADN DU TERRITOIRE

Bouger

« Bouger » c'est d'abord relier les hommes de l'archipel urbain et renforcer l'attractivité des principaux pôles d'intérêt du territoire. C'est aussi encourager les mobilités douces et développer l'interconnexion ville-campagne.

Travailler

Chef d'orchestre du développement économique du territoire, la CALL se donne pour mission première de mettre en réseau les acteurs économiques pour coordonner leurs actions, améliorer la cohérence entre les formations proposées et les emplois à pourvoir.

Rassembler

Des atouts économiques, culturels, sportifs, des lieux de patrimoine et des lieux d'avenir, sur l'ensemble de son territoire la CALL accueille déjà des fonctions d'envergure métropolitaine et nationale. Les renforcer, les organiser

à l'échelle du territoire et bien les relier entre elles, c'est tout l'enjeu que la CALL place avec son ambition de « rassembler ».

Respirer

Respirer le grand air, se balader et pédaler dans la nature: c'est possible sur le territoire de la CALL, où les terriils, d'espaces noirs, sont devenus des espaces verts. Un vrai atout pour le cadre de vie, que le projet de territoire entend continuer d'améliorer pour ses habitants... mais aussi pour les touristes !

Habiter

Innover pour l'habitat, c'est quoi ? C'est inventer de nouvelles formes de construction et de rénovation des logements. C'est aussi promouvoir de nouvelles formes d'habitat, qui s'adaptent aux besoins des populations : intergénérationnel, participatif... C'est enfin s'engager pour renforcer l'attractivité des centres urbains.



> La CALL facilite la mobilité des habitants et des entrepreneurs !

> La CALL accompagne les entrepreneurs pour créer les emplois d'aujourd'hui et de demain.

> La CALL organise le territoire pour le rendre plus lisible aux décideurs économiques !

> La CALL fait passer le territoire du noir au vert pour renforcer son attractivité !

> La CALL pilote avec ses partenaires, la stratégie de rénovation et de construction de logements !

3 AXES D'INTERVENTION POUR DES ACTIONS EN FAVEUR DES HABITANTS



L'ARCHIPEL

Un territoire qui se structure et se hiérarchise par la complémentarité et la mise en réseau de ces pôles, qui s'organise pour une meilleure lisibilité et visibilité. (La Chaîne des Parcs...)

LA COOPÉRATION

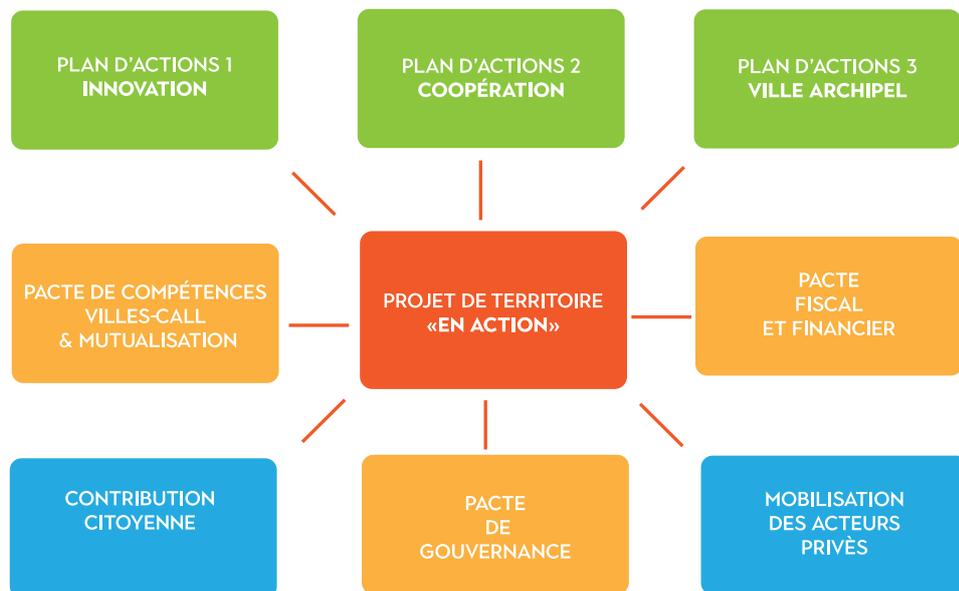
Un territoire qui se responsabilise et se met en mouvement pour et avec ses partenaires et la population. (Schéma de mutualisation, mise en réseaux d'équipements...)

L'INNOVATION

Un territoire qui inscrit toutes ces démarches dans l'innovation, un territoire qui se renouvelle et invente. (Turbine de l'éco-transition, économie circulaire, éco-système numérique...)

C'est ainsi que l'engagement opérationnel du Projet de Territoire en 2017 et 2018 a contribué à donner un nouveau cadre aux missions des agents de l'Agglomération et améliorer ainsi l'efficience de l'action publique (conjuguée et mutualisée dans certains cas avec les communes). Il a permis également de construire et de mettre en place un véritable dispositif d'évaluation des objectifs déterminés (critères de réussite, effets territoriaux et résultats sociétaux, impacts environnementaux...).

En Action : une mobilisation humaine autour d'un dispositif d'évaluation



2017-2018 PREMIÈRE PHASE DE PROGRAMMATION DU PROJET



Une analyse des actions

La définition, la mise en place et le renseignement d'une grille d'analyse des actions du projet de Territoire. Cet outil se décline sous 2 formes (actions à créer et actions engagées) et comporte un volet « évaluation » (2 dimensions : impact de l'action en regard de l'investissement financier, implication de la population). Il permet également de préciser la nature du portage de l'action ainsi que les conditions de sa mise en œuvre (études à lancer, groupes de travail à créer, retours d'expérience à constituer).

Une communication participative



L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour partager le Projet de Territoire de la CALL. Le projet a fait l'objet de temps d'animation et de présentation dans les communes volontaires ainsi que de la mise en place, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, d'un portail collaboratif doté d'une plateforme cartographique (« je carticipe ») permettant à tout habitant ou collectif d'habitants de déposer de



nouvelles propositions d'actions ou de projets et ainsi de participer à l'enrichissement des contenus du projet de territoire.

Une nouvelle approche financière



La présentation de l'exercice 2018 à travers des documents financiers de la collectivité (Rapport d'Orientation Budgétaire, Budget Primitif) permettant d'appréhender les impacts financiers de la mise en œuvre des actions du Projet de Territoire dans ses 5 grandes thématiques à savoir : Bouger (mobilités...), Travailler (développement économique, emploi...), Respirer (cadre de vie...), Rassembler (culture, sport, jeunesse.....) et Habiter (politique habitat, rénovation urbaine.....).



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



COORDINATION ET MUTUALISATION

UN SCHÉMA DE MUTUALISATION DYNAMIQUE

Les deux années qui ont suivi la naissance du schéma de mutualisation ont vu naître les premières actions partagées portées conjointement par les élus municipaux et communautaires ainsi que de la mobilisation des services des communes et de la communauté d'agglomération.

La mutualisation est une démarche pragmatique qui doit être adaptée à chaque contexte local et à ses propres contraintes. Elle doit être co-construite avec l'ensemble des partenaires. L'objectif est avant tout celui de l'efficacité de l'action publique. C'est également une démarche solidaire et d'optimisation des moyens.

Elle ouvre des perspectives nouvelles dans le domaine de la coopération intercommunale en apportant, au-delà des compétences transférées, **une plus value par de nouveaux services ou moyens offerts aux communes (achats, matériels, prestations...) et au bénéfice de la population.**

Le socle initial des coopérations est aujourd'hui très largement dépassé. Les rencontres régulières avec les maires, élus communaux ou référents techniques locaux, ont permis de compléter les actions, en réponse à de réelles problématiques très locales ; faire face à une évolution réglementaire par exemple, ou traiter une situation techniquement complexe ou encore partager des outils ou des expertises pour une plus grande efficacité, dans une logique de solidarité.

Fort de ces premiers retours d'expériences et de cette volonté de travailler autrement, pour une plus grande efficacité dans des cadres bien souvent très contraints, le schéma devra afficher, dans les prochaines années, de nouvelles ambitions.

UN RÉSEAU COLLABORATIF QUI S'ÉTOFFE

La direction de la mutualisation et les groupes projets ont travaillé cette année à la mise en place d'actions établies comme prioritaires. **On observe toujours une forte implication des communes pour la concrétisation de ces projets. Le dialogue permanent et le mode collaboratif restent essentiels à la dynamique de la démarche.**

L'extrapole, intranet de la Communauté d'Agglomération, permet aux maires, DGS et techniciens des communes d'accéder à l'espace collaboratif « Mutualisation ». Il regroupe de nombreux outils : agenda en ligne, espace de discussion de type « forum », banque de données permettant l'accès à l'intégralité des documents « mutualisation »...

Dans la même logique, les ressources documentaires du portail Papyrus ont été partagées avec les communes intéressées. Cette base de données regroupe une

sélection d'articles de presse et de revues, ainsi que de textes réglementaires et législatifs, issus de différents supports d'information dans le respect des droits d'auteurs. **Il offre aujourd'hui à la consultation près de 45 000 documents (articles de revues professionnelles, de la presse régionale et nationale, textes officiels et réglementaires, notices d'ouvrages...). 12 communes ont rejoint le dispositif à ce jour.**

DES ACTIONS QUI S'AFFIRMENT

Une montée en puissance du Service ADS

Le service mutualisé ADS (Autorisations du Droit des Sols), poursuit sa mission de conseil et d'instruction des actes d'urbanisme auprès des 13 collectivités adhérentes.

Au cours de l'année 2018, 541 dossiers ont été instruits.

L'année a été également marquée par des opérations d'aménagement importantes avec le dépôt notamment de six permis d'aménager pour des projets de lotissement. Les collectivités participent au fonctionnement du service commun. **Les recettes perçues auprès des communes s'élèvent à environ à 120 000 euros.**

PERSPECTIVES 2019

Le renforcement de moyens dévolus au service (un 3ème instructeur sera opérationnel en 2019) permettra de fluidifier le traitement des actes transmis par les collectivités et d'accueillir de nouvelles communes.

Un tarif revisité

L'année 2019 sera également propice à une refonte tarifaire. Dans une logique de solidarité, une participation forfaitaire, calculée par rapport au nombre d'habitants permettra en simultanée de baisser le coût à l'acte.

Un périmètre d'intervention élargi

Afin de répondre aux sollicitations des collectivités, le service envisage d'élargir sa prestation aux certificats d'Urbanisme informatifs et aux Autorisations de Travaux. Enfin, une réflexion est menée pour permettre aux communes de plus de 10 000 habitants d'avoir recours au service ADS selon des modalités qui resteront à définir.

Les animaux errants; domaine sensible

La divagation animale pose, outre des problèmes de protection animale (animaux accidentés), de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...). Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. A ses côtés le service de la fourrière animale accompagne les actions mises en œuvre. La capacité de l'établissement est adaptée aux besoins de notre territoire et répond à des attentes accrues de la population. Au-delà, le service intervient également régulièrement en accompagnement technique et de conseil auprès des services communaux, au titre de la mutualisation. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un cadre réglementaire exigeant et dans des situations souvent très sensibles.

En 2018, 323 chiens ont été restitués à leurs propriétaires et 204 chiens ont été adoptés (après cession à la S.P.A de Tilloy les Mofflaines). 12 chats ont été restitués et 132 chats sont passés en adoption.

Le devenir des chats errants, vivant en groupe dans des lieux publics d'une commune, capturés et conduits en fourrière conduirait le plus souvent à l'euthanasie du fait de la difficulté de leur adoption (âge, sociabilité) et de la surcharge du refuge. **La mise en place de conventions entre les municipalités et les associations locales de défense des animaux domestiques a permis de baisser le nombre d'entrée de chats depuis 2015.** Il s'agit d'une gestion durable des populations de chats dits « libres » passant par une identification (au nom de la commune ou d'une association), une stérilisation des animaux et un relâchement sur site. Cette forme de gestion permet de réduire le nombre de chats errants, évite la recolonisation des territoires par de nouveaux individus et favorise l'intégration de l'animal en ville. Dans ce cadre, au titre du schéma de mutualisation, une approche réglementaire et technique relative aux « chats libres » a été développée.

PERSPECTIVES 2019

- Développer l'expertise auprès des communes au titre de la mutualisation
- Travail sur les problématiques d'errances répétitives avec établissement de plans d'action
- Accompagnement des communes sur les procédures de la protection animale, thématique devenue très sensible aux yeux de la population
- Mise en place et suivi d'une cartographie du chat libre sur le territoire

Les réseaux « sensibles » enterrés

Sur un plan plus technique, la réforme communément appelée « Réforme DT-DICT » a été portée de manière très volontariste par l'agglomération. L'organisation imaginée est aujourd'hui très observée à l'échelle régionale, voire nationale.

Le dispositif vise à réduire efficacement le nombre d'endommagements et d'accidents survenant lors de travaux à proximité d'ouvrages aériens ou souterrains de distribution. Cumulant parfois les rôles d'exploitant de réseaux, de responsable de projet et d'exécutant de travaux, les collectivités sont lourdement impactées par ce dispositif. En effet, les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux sensibles enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux. **Afin de se conformer aux exigences réglementaires fixées au 1er janvier 2019, un prestataire unique de géo-référencement a été désigné dans le cadre d'un groupement de commande constitué entre les 36 communes et l'agglomération.** La campagne de relevés se prolongera jusqu'à fin 2019 (avec une précision 3D de 10 cm sur les ouvrages relevés). A cette occasion, les services communautaires ont également accompagné les communes pour procéder à l'enregistrement de leur zone d'implantation des ouvrages. Cette formalité, d'ordre réglementaire également, permet de limiter le montant de la redevance perçue par l'Inéris (Institut National de l'Environnement et des Risques) aux seuls secteurs concernés.

Les communes et l'agglomération émettent chaque année près d'un millier de DT-DICT et ATU (Avis de Travaux Urgents) et près de six mille récépissés. La gestion quotidienne de ces demandes entraîne une charge de travail considérable pour les collectivités. Parallèlement et de manière à optimiser le temps consacré à la gestion de ces formalités et à garantir une meilleure fiabilité de traitement, la mise en œuvre d'une plate-forme automatisée de traitement a été assurée dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service. **Enfin, la montée en compétence de plus de 200 agents du territoire (concernant 24 communes et les services de l'agglomération) a été assurée dans le cadre d'un groupement de commandes de formation aux A.I.P.R. (Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux).**

PERSPECTIVES 2019

Le nouveau portail du système d'information géographique (SIG Communautaire) fera place aux applications existantes au second semestre 2019. Il sera mutualisé par voie de conventions avec les 36 communes.

Les données personnelles et la RGPD

L'application du Règlement sur la Protection des Données (RGPD) impacte les collectivités (communes, CALL,...) de façon importante dans leur organisation et leurs processus internes. Il concerne toutes les structures publiques ou privées. Dès juillet 2017, le sujet a été porté au schéma de mutualisation. **L'agglomération s'est positionnée comme référente sur cette nouvelle thématique et des groupes de travail dédiés ont été constitués. Une convention associant 24 communes a été validée.** Des formations groupées ont été organisées : 186 agents ont d'ores et déjà été formés en 2018 (dont 122 gestionnaires de traitement). D'autres formations suivront en 2019.

PERSPECTIVES 2019

Avec une fonction située au cœur de la conformité au règlement européen sur la protection des données et à la législation française, le délégué à la protection des données (DPO) conseille et accompagne les organismes qui le désignent dans leur conformité. En partenariat avec le CDG62, une offre de service mutualisé est envisagée.

La « Donnée »

La « Data » est un bien commun et une ressource à partager. Elle est indispensable à l'innovation numérique. C'est une ressource stratégique. Le rôle des territoires dans la Data (géographique ou pas) est clairement affirmé.

La Data est l'un des 4 axes forts et pré-opérationnels retenus dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route numérique de l'agglomération. Il s'agira de créer les conditions et le terreau favorable pour l'appropriation de cette thématique par les acteurs de la Communauté Numérique. Une mise en réseaux des acteurs est nécessaire et passera par l'acculturation sur le sujet qui peut paraître un peu technique de prime abord.

PERSPECTIVES 2019

L'Open Data (donnée ouverte) qui est une déclinaison d'une partie de la thématique Data est inscrite en projet 2019 dans le schéma de mutualisation. Elle devra être traitée de la même manière. L'intérêt de la data est d'en extraire du sens pour des usages numériques au service du citoyen, des politiques et des actions publiques.

La ressource humaine

L'ensemble des DGS et des DRH a conscience que la gestion du "capital humain" est essentielle pour tendre à une efficacité du service public. Certes la fonction publique évolue, de plus en plus en matière

d'organisation du travail. Les ressources humaines dénotent sensiblement la tension d'une approche métier vers une logique de compétence. Mais également, elles doivent composer avec une approche du monde du travail différente.

Par ailleurs, la réglementation en vigueur ne cesse d'évoluer, parfois avec des ambivalences. Le décalage entre le théorique et la pratique ("réalité du terrain") accentue le nombre de situations particulières rencontrées en matière de gestion des ressources humaines tant la jurisprudence en la matière est vaste et variée.

Plusieurs interactions ont été établies avec la direction des ressources humaines de la CALL, notamment en matière de mise en place du rifseep, de situations de RPS, d'obligations de sécurité de l'employeur... entre autres. Des conseils, mais également un échange de pratiques R.H., qui ont permis un moment pour se "ressourcer", s'informer et partager des problématiques communes, en passant par des dispositifs de gestion spécifiques que de simples outils de gestion.

PERSPECTIVES 2019

La mise en place prochaine du club Interco'RH au niveau de l'agglomération viendra conforter et accentuer cette démarche d'interactions de pratiques mais aussi de partages d'informations.

La médecine du travail

La « médecine du travail » reste un sujet particulièrement sensible et important pour les collectivités et leurs agents. Pour les communes conventionnées avec l'A.S.T. (Action Santé Travail) une action de concertation entre les communes, les services communautaires et une équipe pluridisciplinaire de la structure, avec la présence d'un médecin du travail, a permis de présenter le suivi médical ainsi que les actions menées en milieu professionnel. Des actions concrètes ont ainsi été développées in situ pour améliorer les prestations assurées par cet organisme dans un contexte contraint (financier et réglementaire).

PERSPECTIVES 2019

Une réflexion s'engage en 2019 concernant la mise en place éventuelle d'une nouvelle antenne de médecine préventive portée par le pôle santé du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Vers un plan de formation territorialisé

Un travail partenarial appuyé mené entre les représentants du CNFPT, les services communautaires et leurs homologues communaux a permis d'amorcer la mise en place d'un véritable plan de formations territorialisées.

De novembre 2018 à octobre 2019, plus de 40 formations ont ainsi été programmées en délocalisation sur le territoire de l'agglomération. Une vingtaine de communes a participé à ce regroupement.

PERSPECTIVES 2019

Le travail collaboratif sera reconduit pour le nouveau programme de formation. La communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin rejoindra la démarche (14 communes supplémentaires). Avec un double objectif :

- poursuivre le dispositif imaginé en 2018 en collaboration avec le CNFPT ;
- engager les groupements de commandes sur les formations obligatoires et spécifiques hors champs de compétences CNFPT afin de réduire les coûts de formation pour les collectivités.

Il faudra également aborder la question d'une contractualisation avec le CNFPT autour d'un Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisée (PFPT).

SE REGROUPER POUR OPTIMISER

Groupements de commandes

Suite aux différentes enquêtes réalisées auprès des communes, de nouveaux groupements de commandes ont été lancés en 2018 :

- Détection et géoréférencement des réseaux (CALL et 36 communes adhérentes)
- Achat de fournitures administratives (CALL, 7 communes et 1 CCAS adhérents)
- Achat de papier (CALL et 12 communes)
- Formation au Règlement Général sur la Protection des données (CALL et 24 communes adhérentes)
- Fourniture et livraison de sels de déneigement (CALL et 6 communes adhérentes).

PERSPECTIVES 2019

Quelques pistes seront explorées en 2019 : acquisition d'EPI (Equipement de Protection individuelle), entretien & maintenance de certains équipements, photocopieurs... Il conviendra également d'évaluer les groupements les plus anciens. Une priorisation sera indispensable

Le partage de matériels

C'est une attente forte des communes de l'agglomération. Les acquisitions du service « prêt » ont été confortées. **Les demandes nouvelles les plus récurrentes concernent la mise à disposition de tonnelles, passages de câbles, coffrets**

électriciens, clôtures de chantier... 32 communes ont sollicité le service en 2018.

PERSPECTIVES 2019

En 2019, un budget spécifique sera de nouveau consacré au renforcement de ces acquisitions.

DÉMARCHE ÉVOLUTIVE, DE NOUVELLES PISTES DE TRAVAIL POUR 2019

L'Archivage

Depuis l'instruction de tri du 11 août 1993, la quantité et la diversité des archives produites par les collectivités territoriales ont largement augmenté. Le texte s'applique sur les documents papier et électronique. La mutualisation des archives à l'échelle intercommunale est donc naturellement plébiscitée par les communes de la Communauté d'Agglomération de Lens- Liévin et devient l'une des priorités du Schéma de Mutualisation. La question de l'archivage électronique se pose. **Une stratégie de l'archivage globale est programmée pour 2019.**

La planification

Le service Planification de l'agglomération (voir rubrique dédiée) est notamment responsable d'une mission transversale d'ingénierie financière :

- contribution à l'élaboration des programmes et contractualisations des co-financeurs (Programme Opérationnel FEDER, Contrat de Plan Etat Région, contrat avec le Département...)
- recherche des financements (appels à projets, programmes, contrats), l'élaboration des demandes de subventions et le suivi de leur règlement.

Les investissements territoriaux, mis en œuvre pour la première fois dans la programmation FEDER/FSE 2014-2020, constituent une source majeure de financement. Dotée

d'une enveloppe réservée de 7,5 M€ de FEDER (la 2ème après la Métropole Européenne de Lille), la CALL s'est attachée à soutenir le lancement des opérations éligibles, qu'il s'agisse de sensibilisation à l'entrepreneuriat, d'essaimage numérique, d'efficacité énergétique, comme de mobilités douces.

Un accent particulier sera porté sur la programmation des réhabilitations énergétiques dans le logement locatif social, ainsi que sur le volet numérique, en lien avec l'adoption de la feuille de route numérique de la CALL validée en juin 2018.

Le projet de territoire de la CALL retient très fortement les enjeux énergétiques et d'éco transition comme un moteur du renouveau du territoire et de son économie. La CALL se fait accompagner par l'ADEME et engage des démarches volontaristes en matière d'amélioration de la performance thermique sur le territoire : dans le logement, les bâtiments publics... et en matière de déploiement des énergies renouvelables.

STRATÉGIE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale, composé de 5 agents, est un service ressource chargé d'accompagner les services opérationnels de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre et la concrétisation des projets communautaires.

Son intervention peut être requise lorsqu'il s'agit de maîtriser une emprise foncière lorsqu'il y a lieu de céder un terrain, de signer une convention de mise à disposition, de protéger les ouvrages de l'établissement intercommunal par la constitution d'une servitude, ...

Parallèlement, le service foncier assure le référencement continu du patrimoine et enrichi les bases de données patrimoniales (taxes foncières, baux, plans, ...).

OPÉRATIONS MAJEURES

La protection des sites remarquables de production d'eau potable, le cas du champ captant de Wingles

A travers une volonté politique forte de reconquête de la qualité de l'eau sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans un vaste programme de travaux en vue de limiter les intrants qui pourraient polluer la ressource et ainsi assurer une qualité sanitaire optimale.

Le champ captant de Wingles (30 hectares environ) couvre approximativement un quart des besoins en eau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il s'agit donc d'un site stratégique.

Depuis 2018, l'établissement intercommunal a décidé d'engager une campagne d'acquisitions amiables au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant.

A noter que depuis, la Ville de Wingles a décidé de déléguer son droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération dans ce périmètre opérationnel. A ce jour, une douzaine d'hectares sont maîtrisés par la structure intercommunale.

Un appel à projets pour la conversion et la confortation en agriculture biologique au droit du champ captant de Wingles a parallèlement été lancé.

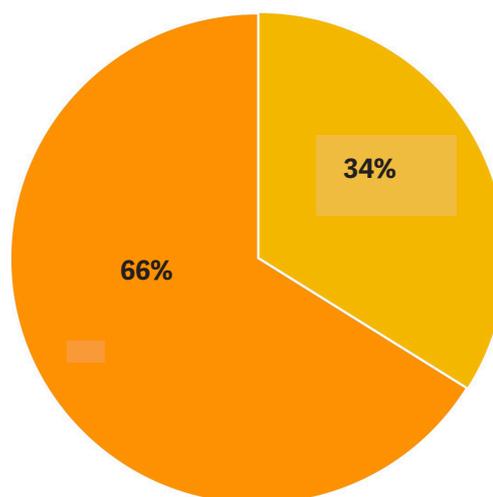
Ce programme, impulsé par le projet de territoire, et plus particulièrement au travers de l'axe « Archipel », a pour objectif de protéger la ressource en eau et de poursuivre la démarche « agriculture périurbaine » en sanctuarisant les périmètres de protection pour en faire des modèles écologiques et atteindre une bonne qualité d'eau brute.

Les cessions 2018 en chiffres

4 actes de vente ont été signés en 2018, dont 3 au bénéfice d'activités économiques et 1 au profit d'un aménageur. Ces cessions représentent une recette de 1 361 873 €.

Montant des cessions par destination

- Activités économiques - 461 873 €
- Aménageur - 900 000 €



Toutes ces cessions concernent des biens situés au sein de Parcs d'Activités.

Divers

De nombreuses mises à disposition ont encore été réalisées cette année et ont permis à diverses associations d'être accueillies au sein de propriétés communautaires : Sauvons la Fosse 13 bis de Lens Félix Bollaert, Unis-Cité, Porte-Mine, Culture Commune, Jogging cross de Bully-les-Mines, ...

A noter que cette année encore, une étude attentive des taxations du patrimoine communautaire a permis de solliciter, auprès de l'administration fiscale, le remboursement de la somme de 30 000 €.

PERSPECTIVES 2019

Le service a démarré une réflexion sur la mise en place d'un Schéma Directeur du Patrimoine, véritable outil d'aide à la décision et de valorisation du patrimoine de la Communauté d'agglomération.

En parallèle, le service doit poursuivre, en partenariat avec la SAFER Hauts de France, le travail de redistributions foncières concernant le secteur Nord-est de l'agglomération

COMMANDE PUBLIQUE

L'aboutissement des projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics. Ces marchés, formalisés ou à procédure adaptée, selon leur montant, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence qui sont consultables sur le portail acheteur de la CALL (www.achatpublic.com) ou sur son site internet (www.agglo-lenslievin.fr).

FAITS MARQUANTS

Afin de gagner en réactivité tout en garantissant la sécurité juridique des contrats passés, les règles internes de la Collectivité en matière de commande publique ont été profondément modernisées au cours du second semestre 2018. En outre, le service a connu, cette année encore, une évolution importante du droit applicable à la commande publique. C'est le cas s'agissant des obligations en matière de dématérialisation ainsi qu'en matière d'accès aux données essentielles des marchés.

Dématérialisation complète

Conformément aux dispositions du I. de l'article 41 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du 14 avril 2017, **l'obligation de dématérialisation complète des procédures de passation de marchés publics est entrée en vigueur depuis le 1er**

octobre 2018. Les offres dites « papier » ne sont donc plus recevables depuis cette même date.

Accès aux données essentielles des marchés publics

Depuis le 1er octobre 2018, les acheteurs doivent offrir sur leur profil acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles de leurs marchés dès lors qu'ils sont d'un montant supérieur à 25 000 € HT. Il en va de même des avenants aux marchés.

ACTIVITES DU SERVICE

L'année 2018 a été l'occasion de renouveler la délégation de service public portant sur l'exploitation du Port Fluvial de Harnes.

S'agissant des procédures mises en œuvre, l'activité est restée stable par rapport à l'année 2017 malgré un effectif en baisse importante au cours du second semestre 2018. **On note également, avec intérêt, le lancement de 5 nouveaux groupements de commandes réunissant la CALL et toutes ou partie de ses communes membres.**

Ces groupements de commandes concernent l'achat de prestations de détection et de géo référencement des réseaux enterrés, de fournitures administratives, de papier, de formation portant sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ou encore de sel de déneigement.

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

L'activité du service s'articule autour de 3 grandes axes : Assurances

Cette activité qui se répartit d'une part, entre la gestion de 4 contrats dont le montant des primes s'est élevé à 378 600 € soit une faible augmentation de 0,74 % par rapport à 2017 et d'autre part, celle des 26 sinistres dont le nombre continue de diminuer (- 29,7 % par rapport à 2017) avec 3 sinistres « dommages aux biens », 5 sinistres « véhicules », 18 sinistres « responsabilité civile ».

Conseil juridique

90 consultations ont été réalisées en 2018, soit un accroissement de près de 50 % par rapport à 2017. Seules sept d'entre elles ont été confiées à un avocat.

Le contentieux

11 dossiers étaient en cours, dont les provisions pour risques ont été constituées à hauteur de 190 000 €.

Concernant l'expulsion des gens du voyage, 14 procédures judiciaires ont été engagées.

FOCUS NOUVELLE COMPETENCE LA GEMAPI

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a consacré le rôle prépondérant des intercommunalités. **Depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, dite GEMAPI, est devenue une compétence exclusive et obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre.**

L'un des axes stratégiques du projet de territoire de l'agglomération de Lens-Liévin, validé en juin 2017 par les élus communautaires, vise notamment à améliorer le cadre de vie des habitants en luttant contre les inondations et les ruissellements en milieux urbains et ruraux.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique publique a nécessité la mobilisation et l'implication des élus et des techniciens de la CALL ainsi que du service en charge des affaires juridiques et du contentieux.

ASSEMBLÉES ET COORDINATION INSTITUTIONNELLE

Le service des assemblées est composé, depuis l'arrivée d'une gestionnaire des assemblées en charge de la dématérialisation des procédures, de 4 agents.

Ses missions résident dans l'organisation des assemblées délibérantes (commissions préparatoires, bureaux, conseils) en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, etc.), pendant (secrétariat des séances, contrôle des pouvoirs, vote, etc.) et en aval des séances (contrôle de légalité des actes, conception des registres et mise à disposition du public, affichage légal, etc.).

Le Conseil et le Bureau

Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'institution. Il regroupe les 96 élus des 36 communes qui composent l'agglomération. Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif. Il est composé de 36 élus.

Sur l'année 2018, huit réunions de Bureau et huit réunions de Conseil ont été organisées, traitant 448 projets de délibérations.

Les commissions thématiques

Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions. Elles sont aussi l'occasion de recevoir des

partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc.) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.

Les commissions sont un préalable aux réunions de Bureau et de Conseil. Elles sont cinq, composées par grandes thématiques : finances et administration générale, cohésion territoriale, services à la population et développement durable, économie et attractivité et aménagement du territoire.

FAITS MARQUANTS

Le service a déployé, en 2018, deux outils essentiels :

- **L'élaboration sécurisée des projets de délibération du Bureau et du Conseil**
- **La sécurisation et dématérialisation des échanges avec les élus.**

Désormais, pour l'organisation des instances communautaires, les convocations, ordres du jour et documents de travail sont transmis aux élus par voie dématérialisée. En parallèle, le service a également mis en place avec succès l'outil de transmission dématérialisée des actes concernés par le contrôle de légalité des services préfectoraux. Outre les économies induites, cette modernisation des processus a permis de renforcer la qualité juridique des actes pris par la Communauté d'agglomération tout en sécurisant le processus décisionnel.

COMMUNICATION ET INFORMATION

La direction de la communication s'appuie sur deux services ressources : le service information - communication et le service audiovisuel qui intègre la chaîne locale Télé Gohelle.

Elle assume également des missions protocolaires, logistiques, techniques, événementielles et d'autres relevant du marketing territorial ou de la mutualisation avec les communes et partenaires institutionnels.

L'année 2018 marque une nouvelle étape dans le développement de la direction avec le recrutement d'un rédacteur- responsable éditorial numérique, d'une assistante administrative et d'une journaliste reporter d'images, toutes deux en période de stagiairisation.

LE SERVICE INFO-COM

Le service communication et information est composé de 4 agents chargés de relayer et d'assurer la promotion des actions et politiques de la Communauté d'agglomération auprès des habitants, communes et partenaires institutionnels (Préfecture, Département, Pôle

métropolitain de l'Artois, Région, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie notamment)

Tout en conservant les fondamentaux (journaux, plaquettes...), le service a diversifié depuis 2016 ses outils médias et en 2018, avec l'élaboration du projet de territoire, son approche de l'information.

Quelles sont les fonctionnalités les plus utiles aux habitants, lecteurs et internautes ?

Quelles sont les recherches les plus demandées ?

Quels e-services pouvons-nous développer ?

Quels sont les sujets les plus populaires ?

Comment mieux accompagner les médias locaux ?

Comment mieux relayer nos compétences et les grands événements communautaires ?

Toutes ces questions ont été posées pour mener à bien la refonte des sites internet communautaires, le développement des réseaux sociaux et l'accompagnement des services.

Les nouvelles applications (pass sport, réseaux sociaux - Facebook, Twitter,) et nouveaux produits (émissions tv et web, grands formats) déploient de nombreuses fonctionnalités. Il est désormais possible de s'enregistrer et de gérer en ligne des services, participer à des ateliers, des concours, retrouver les actualités, agendas et services des collectivités. La quasi totalité de ces nouveaux produits ont été conçus en interne par les agents du services, en lien avec notamment la direction des systèmes d'information, la direction des sports, de la culture et du tourisme.

Nouvelle ligne éditoriale

Le Journal de l'agglomération se révèle moins institutionnel et est davantage équilibré entre la valorisation des acteurs du territoire et celle des politiques menées par la Communauté d'agglomération. Cette évolution logique de la ligne éditoriale s'est opérée avec la mise en place du projet de territoire dont la méthode participative devait se retrouver dans la conception d'un journal tiré à 100 000 exemplaires et distribué en toutes boîtes. Cette ligne se décline également sur les autres médias territoriaux relevant de la direction de la communication (TV Gohelle- Facebook- Twitter- Site internet).

Relations presse et Evénements

Conseil communautaire, signature de convention, partenariat, lancement de nouvelles politiques ou de nouvelles actions ... les évènements qui jalonnent la vie de l'institution requièrent l'intervention de la direction de la communication sur la conception de documents d'information mais aussi sur la mobilisation de la presse locale et régionale (Presse quotidienne régionale Ce travail constant et appuyé par nos partenaires (Euralens, Office de Tourisme, Pôle métropolitain, Clusters)

a permis d'améliorer considérablement la couverture dans la presse locale et d'améliorer l'image et la visibilité de la collectivité auprès des habitants et des acteurs locaux.

Conférences de presse, conception de communiqués et de dossiers de presse ont plus que doublé dans l'année écoulée. La direction de la communication produit également chaque mois une émission radio podcastée diffusée sur les ondes FM locales.

LE SERVICE AUDIOVISUEL / TÉLÉ-GOHELLE

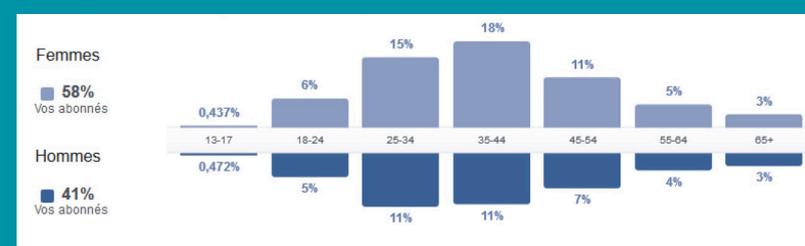
Doté d'une nouvelle charte graphique, le service assure la production d'émissions via son antenne et via ses réseaux sociaux. Chaque semaine une douzaine de reportages sont réalisés pour composer le JT. Un JT complété par un module invité, un magazine des sports et un magazine culturel. **A l'instar du journal de l'agglomération dont la ligne éditoriale a évolué, le JT assure certes le suivi de la vie de la Communauté d'agglomération (compétences, nouveautés, conseils communautaires, évènements) mais reflète aussi l'actualité des communes, associations et entreprises du territoire.**

Les statistiques de fréquentation des sujets diffusés sur les réseaux sociaux par la chaîne témoignent d'une demande grandissante des habitants en faveur d'une information locale. **Pour cela, la chaîne s'appuie sur un réseau de correspondants dans les communes et auprès des partenaires institutionnels et privés dont la Préfecture du Pas-de-Calais, les chambres consulaires et le RCL notamment (conférences de presse).**

Soulignons le soutien et la participation active de la Radio locale RBM dans la production du magazine Sport "Hors Zone" et de l'émission mensuelle "coeur de ville" A l'échelle locale mais aussi régionale, dans le cadre de la formation des jeunes, Télégohelle demeure un partenaire privilégié des écoles et universités formant aux métiers de journalistes et de techniciens audiovisuels.

FOCUS FACEBOOK

Au 31 décembre 2018 – 4617 personnes étaient abonnées à la page facebook « Agglomération de Lens-Liévin ». Contre 2900 le 1er Janvier 2018. Une moyenne effectuée par jour indique que nos publications ont été vues 3053 fois/jour (1 114 345 vues sur l'année 2018). Le pic le plus important de l'année a eu lieu le 3 août 2018 avec 13 150 personnes atteintes. Une date qui correspond avec le début de la campagne d'information liée au Pass Sports de l'agglomération - campagne elle-même conçue par la direction. En 2018, **64 vidéos ont été publiées pour un total de 216 994 vues (hors vidéos produites par Télé Gohelle)**



Les abonnés de la page Facebook de la CALL.

RESSOURCES HUMAINES

Nombre d'agents au 31/12/2018

235 (tous statuts confondus)

Nombre d'élus

95 (indemnités de fonction)

Masse salariale 2018

11 409 209,26 €

Mouvement de personnel

18 Recrutements

9 Départs (5 mutations, 2 démissions et 5 retraites)

8 Mobilités internes

Formation

196 agents pour 467 jours de formation

Agents médaillés

14 en 2018

ACTIVITÉ DU SERVICE

- Mise en place d'un accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne
- Gestion des carrières et de la paie réglementaire (recrutement, avancement, départ...)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels...)
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du dialogue social (3 comités techniques en 2018, 7 CHSCT et plusieurs groupes de travail thématiques : RIFSEEP, risques psychosociaux...)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : 183 visites médicales en 2018
- Gestion des recrutements (profils de postes, organisation des jurys...)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel
- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emplois : 722 demandes
- Gestion des stages-école : 142 demandes, 47 acceptations

RÉALISATIONS 2018

- Mise en place du CIA pour l'année 2017,
- Mise en place du transfert prime-point pour les catégories A (filiale administrative) et B,
- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Evaluation du support des entretiens professionnels.

ŒUVRES SOCIALES

Budget de la Communauté

CNAS

788 Dossiers traités

Cotisations

47 447,25 €

Montant des aides en retour

45 680 €

Soit un retour de 90 % sur cotisations

En moyenne 3,2 dossiers par agent pour une prestation équivalente à 182 €/agent.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

Le domaine fonctionnel Numérique et systèmes d'information regroupe les emplois qui conçoivent et maintiennent les infrastructures et services numériques de l'administration et de ses usagers, tout en assurant leur disponibilité, leur performance et leur sécurité. Les services rattachés concourent également à la collecte, au stockage, à la protection et à l'exploitation des données de l'administration ainsi qu'à leur ouverture et diffusion auprès des acteurs internes et externes.

Créée en 2016, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) regroupe deux services ressources. Elle joue également un rôle d'accompagnement de la stratégie numérique du territoire.

LE SERVICE INFORMATIQUE (SI)

Des interventions au quotidien



Le service informatique accompagne 225 utilisateurs internes à la collectivité et 318 élus et utilisateurs externes. Soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux, sont les principales missions portées. **Sur l'année, ce sont plus de 1500 interventions qui ont ainsi été assurées.**

L'année a également été consacrée au déploiement ou renouvellement de 70 machines.

Le service a veillé à la continuité de service en assurant les contrats de maintenance de plus de 50 serveurs virtualisés et progiciels de tout type. La majeure partie d'entre eux est hébergée en interne, ce qui permet incontestablement d'optimiser les coûts de fonctionnement. Cela exige en contrepartie de regrouper un haut niveau de compétences internes.

Des bascules technologiques majeures

L'année 2018 aura été marquée par le renouvellement des marchés d'opérateurs de communications électroniques. Les évolutions technologiques ont orienté vers des solutions modernes et innovantes. Les nouveaux usages nécessitant des débits internet de plus en plus élevés, les solutions fibres optiques se sont naturellement imposées. **L'intégralité du schéma actuel du réseau d'interconnexion des sites communautaires a été modifiée en se projetant sur l'avenir et les besoins futurs.** C'est ainsi que la téléphonie a pu opérer également sa mutation en adoptant les technologies de l'internet. L'ensemble des sites communautaires sont concernés.

Du conseil et de l'expertise

Le service informatique a accompagné les services administratifs et financiers de l'agglomération sur des projets d'évolution majeurs :

- Lors de la mise en œuvre du prélèvement à la source ;
- Pour la mise en place de l'outil Minecraft, en accompagnement du service de renouvellement urbain ;
- Pour le déploiement du wifi dans la salle du conseil communautaire (en prolongement de la dématérialisation des documents de conseils communautaires) ;
- Dans le développement de l'infrastructure virtuelle des serveurs, en vue de l'hébergement interne du Système d'Information Géographique ;
- Dans le cadre de la mise en conformité et la sécurisation du réseau de Télé-Gohelle ;
- Dans la modernisation des solutions d'impression qui intègrent désormais de nouveaux principes écologiques et économiques (copieurs multifonctions mutualisés).
- Lors du déploiement d'un site supplémentaire important (locaux de la CCI de Lens) ;
- **Ou lors de la modernisation de processus internes (dématérialisation des factures, gestion électronique des documents, signature des fiches de paye et de factures).**

PERSPECTIVES 2019

La poursuite de la modernisation des processus internes

En 2019, l'interconnexion de tous les sites de la CALL se fera par le réseau à très haut débit fibre, entraînant de fait la modernisation des infrastructures téléphoniques. Le service informatique poursuivra également ses actions sur l'amélioration de la sécurité, de la disponibilité des ressources.

La finalisation de la dématérialisation de la chaîne budgétaire s'opérera par les signatures électroniques sur l'ensemble de la chaîne comptable.

Une autre action sera menée sur la flexibilité de l'accès au système d'information (étendue du Wifi sur les sites communautaires, modernisation de la gestion des temps et des contrôles d'accès) dus à la multiplicité des sites et des personnels.

Enfin, une réflexion approfondie sera menée sur la constitution du Système d'Information des Ressources Humaines, en initiant la dématérialisation de la chaîne RH. (Signature, GED, arrêtés, etc.)

LE SERVICE DE L'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE

Le service accompagne les projets numériques de l'agglomération, en particulier, ceux de dématérialisation. Les évolutions de l'organisation territoriale (adhésion à l'Agence d'Urbanisme de L'Artois, ...) ont amené le service à recentrer ses missions sur la structuration des données à grande échelle, les aspects communaux et supra-communaux et l'analyse étant traités par d'autres acteurs du territoire. Le Système d'Information Géographique (SIG) est le cœur de la gestion et de l'accessibilité de la donnée qu'elle soit géographique ou non.

Les temps forts et les projets

- Mise en œuvre du cartable électronique des élus et la dématérialisation des assemblées ;
- Mise en place du nouveau portail d'information géographique et acquisition d'une infrastructure virtualisée pour le déploiement de l'architecture technique du nouvel écosystème SIG du territoire. Les applicatifs métiers actuels migreront sur le nouveau système en 2019 ;
- La réalisation de l'orthophotographie à très grande échelle a été réalisée sur l'ensemble du territoire. D'une précision accrue, elle constitue le premier Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de l'agglomération.
- Les premiers résultats du géoréférencement des réseaux sensibles ont été intégrés dans le Système d'Information et superposés au PCRS image dans une maquette d'applicatif métier. Il s'agit de préfigurer un outil de traitement cartographique à destination de la future plateforme de traitement automatisée de réponses au DT DICT.

PERSPECTIVES 2019

Il convient de renforcer le service sur les aspects gestion de la donnée et de SIG. Un chargé d'études géomatique et numérique et un géomaticien bases de données viendront compléter l'équipe à court terme. Il s'agira dès lors :

- D'accompagner la mise en œuvre des nouveaux outils et plateformes numériques liés aux politiques de la CALL telles que l'accessibilité des services, l'instruction et les échanges avec les communes (permis de louer par exemple), ou encore la poursuite de la dématérialisation de l'administration, des circuits de validation, des signatures électroniques de documents ;
- D'initialiser une démarche de gouvernance de la donnée (Data) à l'échelle du territoire et de mettre en place un portail autour de la donnée ouverte (Open Data) ;
- De déployer une application de traitement des Déclarations de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et de consultation des réseaux sensibles ;
- D'accompagner la communication interne et les projets collaboratifs autour de l'intranet communautaire.

LES PROJETS LIÉS À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

La feuille de route numérique

En aval des réflexions menées sur le projet de territoire, **la stratégie numérique de l'agglomération a pris naissance sur les axes portés par ce document fondateur. Son adoption a été actée en juin 2018.** Elle permet depuis de cautionner les projets du territoire qui y feront référence, notamment pour leur éligibilité aux subventions européennes (FEDER axe 2).

Le Très Haut Débit dans l'agglomération

L'Etat a souhaité l'éligibilité au Très Haut Débit à fin 2020. A l'échelle de l'agglomération, deux démarches issues d'initiatives privées sont engagées. Elles s'inscrivent dans ce calendrier avec la mobilisation de fonds privés. La Communauté d'Agglomération veille à l'avancée de ces travaux qui visent des débits supérieurs à 100 Mbits/s.



L'opérateur SFR (groupe Altice - photo ci-dessus) ayant repris sous son enseigne le réseau du câblo-opérateur Numéricable, a signé une convention de déploiement avec la CALL en septembre 2015. Elle concerne 24 communes.

72 000 foyers sont concernés et ont connu deux tranches de modernisation : de juin à fin 2016 pour les 12 premières communes : Sallaumines, Avion, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Vendin-le-Vieil, Méricourt, Loison-sous-Lens, Lens, Fouquières-lez-Lens, ainsi qu'une augmentation de débit pour Liévin. De fin 2017 à début 2018 pour les 12 autres communes : Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Souchez, Vimy.

Orange (photo- à droite) présente un objectif de couverture en fibre optique et d'éligibilité de 100% des 92 000 logements (toutes les communes) avant fin 2020. Le déploiement peut s'étaler sur une période de 18 à 24 mois. Les premières phases (Lens, Liévin, Avion) ont été lancées de 2012 à 2014. Les communes d'Annay-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens, Harnes, Sallaumines, Vendin-le-Vieil, Méricourt, Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens,

Eleu-dit-Leauwette, Wingles, Sains-en-Gohelle, Mazingarbe, Givenchy-en-Gohelle ont été lancées en 2015. Acheville, Bénifontaine, Estevelles, Meurchin, Villers-au-Bois ont été amorcées en 2017. Enfin les 14 communes restantes (Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Gouy-Servins, Grenay, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Pont-à-Vendin, Servins, Vimy, Souchez) ont démarré en 2018.



Le schéma de mutualisation et les contraintes réglementaires

L'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) concerne toutes les structures publiques ou privées, notamment l'ensemble des collectivités. Cette question a été intégrée au schéma de mutualisation dès juillet 2017. La CALL s'est positionnée comme référente sur cette nouvelle thématique, et a piloté le groupe de travail constitué à cet effet.

Un programme de formations, dans le cadre d'un groupement de commandes a rassemblé 24 communes. Un bilan des formations présenté à mi-parcours identifie 186 agents formés à fin décembre (dont 122 gestionnaires de traitement), et prévoit déjà un lot d'inscriptions de 55 gestionnaires de traitement pour le premier trimestre 2019.

En perspectives 2019, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais a présenté une offre de service de Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé, le CDG62 pour les communes du territoire et pour une année qui sera consacrée à la création initiale des registres (cartographie des traitements).

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

La première fonction du service Documentation de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, consiste à fournir dans les meilleurs délais et au meilleur coût, une information fiable et précise.

Les fonctions principales du service sont donc : collecter, traiter et diffuser l'information. **Il vient en appui logistique des services de la communauté, il est une aide à la décision, joue un rôle de veille et d'alerte, et contribue au développement des compétences.**

Différentes sources d'information viennent alimenter le fonds documentaire, consultable à la bibliothèque du service :

- l'actualité véhiculée par la presse régionale et nationale occupe une place essentielle, les lettres d'information électroniques ..., les hebdomadaires ...
- l'information juridique : textes officiels, normes, jurisprudence, articles de doctrine, sélectionnés sur les sites internet officiels, les périodiques juridiques spécialisés, les bases de données en ligne ...
- les ouvrages qui étoffent régulièrement la bibliothèque du service.

Deux nouveautés, au sein du service, ont marqué 2018.

- la mutualisation du portail documentaire

Depuis quelques années, le service Documentation a mis en place un portail documentaire à l'usage des services de la Communauté : Le Papyrus.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'accès à cet intranet documentaire a été proposé aux communes du territoire. **En 2018, après une période de test qui s'est déroulée sur 3 mois, 12 communes ont souhaité en disposer pour un total de 17 postes connectés.**

Ce portail documentaire, conçu pour permettre un accès rapide à l'information, présente de nombreux avantages en termes de diffusion de l'information : rapidité de la diffusion, accès simplifié à partir d'un poste de travail, personnalisation de l'info.

Plus de 55 630 notices y sont recensées ; qu'il s'agisse entre autres, de la presse quotidienne régionale et nationale, de revues professionnelles techniques ou juridiques ou encore de références bibliographiques issues de la bibliothèque de la communauté d'agglomération ; cette base de données est gérée dans le respect de la législation relative au droit de copie.

Parallèlement à la gestion de cet outil, il est assuré en continu la gestion administrative du service : gestion des abonnements, achats d'ouvrages ...

Un nouvel espace pour le service documentation

Afin d'améliorer la visibilité du service, celui-ci a déménagé durant l'année 2018 et se situe dorénavant près de l'entrée du bâtiment principal de la collectivité.

Toutefois la fréquentation « physique » du service par les utilisateurs ne peut servir de critère quant à son fonctionnement ; en effet, l'ambition du service étant d'anticiper les besoins et d'apporter directement à l'utilisateur l'information qui lui est nécessaire, il apparaît difficile de tenir compte des statistiques enregistrées.

Il faut néanmoins noter que la nature des demandes a évolué qualitativement. **Alors qu'auparavant il s'agissait de répondre à une demande de textes législatif, de jurisprudence ... , il n'est plus rare de devoir constituer des dossiers de presse, de répondre à des sujets très pointus.**

PERSPECTIVES 2019

Il est tentant d'esquisser pour les périodes à venir certaines pistes d'amélioration des services rendus par la Documentation telles que : étendre les domaines de sélection de l'information à ceux intéressants directement les communes, développer une photothèque partagée ...

FINANCES

La Direction des Finances se compose de 14 agents.

L'activité est répartie sur 3 services :

- La coordination budgétaire ;
- L'exécution budgétaire ;
- La gestion patrimoniale et la qualité comptable.

Au niveau comptable, l'activité de la Direction transparait notamment dans les statistiques relatives au nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice :

- Mandats : 11 256
- Titres : 3 480

L'année 2018 a été marquée par un renforcement de la dématérialisation des procédures comptables avec la signature électronique des bordereaux de mandats et titres, accompagnée d'une transmission dématérialisée des pièces justificatives au Trésor Public. Le délai moyen de paiement est en net amélioration et s'établit à 32 jours, proche du délai réglementaire de 30 jours.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉE*

*Budget principal+Budget annexe Action Economique + Budget Annexe Assainissement+Budget annexe Eau Potable + Budget Annexe Développement Numérique+Budget Annexe Port Fluvial+ Budget Annexe Crématorium+Budget annexe SPANC

La CALL termine l'exercice budgétaire 2018 avec un résultat brut de clôture excédentaire de 36,8 M€, contre 53 M€ en 2017. Le résultat net, avec intégration des restes à réaliser s'établit à 30,9 M€.

Cette baisse de l'excédent de clôture résulte notamment du choix de la CALL d'utiliser ses réserves pour financer ses investissements, en limitant le recours à l'emprunt (aucun emprunt bancaire mobilisé sur 2018) afin de minimiser les frais financiers.

Annexe 1

LA SITUATION FINANCIÈRE DU BUDGET PRINCIPAL CONSOLIDÉ AVEC LES BUDGETS ANNEXES*

*Action Economique, Développement Numérique et Port Fluvial

En 2018, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 135,5 M€, soit un montant quasi-équivalent (progression limitée +0,7%) à 2017

- 116,6 M€ sont affectés au financement des dépenses de fonctionnement (contre 116,2 M€ en 2017), composées à hauteur de 44 M€ de versements aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité) et à hauteur de 73 M€ de dépenses générées par les compétences communautaires
- 8 M€ sont affectés au remboursement de la dette (hors remboursement anticipé)

- Le solde, soit près de 11 M€, encore appelé épargne nette, finance les investissements

Annexe 2

La structure du compte administratif 2018 fait ressortir un respect des règles d'équilibre budgétaire :

- Un remboursement de la dette couvert par l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement
- Des amortissements comptables (4,4 M€) couverts par l'épargne brute

Entre 2017 et 2018, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de + 0,4%, passant de 116,2 M€ à 116,7 M€ soit un ralentissement par rapport à l'évolution constatée entre 2016 et 2018(+1,4%).

Les principales caractéristiques sont :

- Une légère réduction des frais financiers, liée à l'évolution des taux d'intérêt et à une stabilisation de l'endettement
- Une faible évolution des charges à caractère général et des subventions et participations versées (+0,5%)
- Le poste de dépenses connaissant la progression la plus forte est la masse salariale avec +6,5%. Entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018, le nombre de postes pourvus (en ETP) est passé de 210 à 220 agents, sur un total d'emplois budgétaires créés passant de 258 agents à 270 agents. Cette évolution est la traduction de la volonté de la communauté de renforcer ces moyens humains, nécessaire à la conduite des projets communautaires
- Les versements aux communes (attributions de compensation et dotation de solidarité) restent stables à 43,8 M€

Annexe 3

Entre 2017 et 2018, les recettes de fonctionnement n'ont progressé que de 0,7% en raison d'une baisse des dotations d'Etat et d'une faible progression des recettes fiscales (+1%) :

- les dotations d'Etat sont en baisse de 2% avec une réduction de la dotation d'intercommunalité (-0,5 M€) et de la dotation de compensation (-0,3 M€)
- à taux d'imposition inchangés, les recettes fiscales (54% des recettes de fonctionnement) ne progressent que légèrement (+1%)

Annexe 4

Avec des taux d'imposition inchangés depuis 2016, la CALL se situe sous la moyenne régionale des communautés d'agglomérations et des communautés d'agglomération pour l'imposition au titre du foncier bâti et de la TEOM. Elle est à un niveau légèrement supérieur pour la taxe d'habitation et la cotisation foncière sur les entreprises avec cependant une appréciation à tempérer :

- Pour la taxe d'habitation outre le fait que le taux d'imposition s'applique à une base d'imposition plus faible que la moyenne (-3%), on rappellera que 90% des redevables de cette taxe, ont bénéficié sur la CALL d'une réduction d'un tiers de leur cotisation en 2018

- Pour la CFE, ce taux d'imposition est compensé par une politique fiscale incitative pour les PME installées entre le 1/1/2018 et le 31/12/2020 avec une exonération totale sur 7 ans puis partielle sur les 3 années suivantes (décôte de 75% la 8^{ème} année, 50% la 9^{ème} année et 25% la 10^{ème} année.)

En 2018, les 29 millions d'investissement réalisés ont été financés de manière saine. Plus des ¾ du financement reposent sur l'épargne brute, à savoir les recettes de fonctionnement non consommées par les dépenses de fonctionnement. Les autres ressources sont les recettes d'investissement (subventions et cessions) pour 8 M€ et la consommation des réserves (2 M€). L'Excédent de clôture passe ainsi de 36 M€ fin 2017 à 26 M€, fin 2018. Outre le financement des investissements, les réserves ont été affectées à un désendettement de la communauté (- 8 M€).

Annexe 5

Entre fin 2017 et fin 2018, l'endettement du budget principal et des 3 budgets annexes (Port fluvial, Développement Numérique et Action Economique) est passé sous la barre des 100 M€.

Fin 2018, la communauté d'agglomération est en capacité de rembourser sa dette à partir de l'épargne brute dégagée en 5 ans, soit un niveau extrêmement correct :

- Bien inférieur au niveau plafond défini par la loi (12 ans)
- Bien inférieur à la durée sur laquelle l'agglomération s'endette
- Proche de la moyenne constatée pour les communautés

Annexe 7

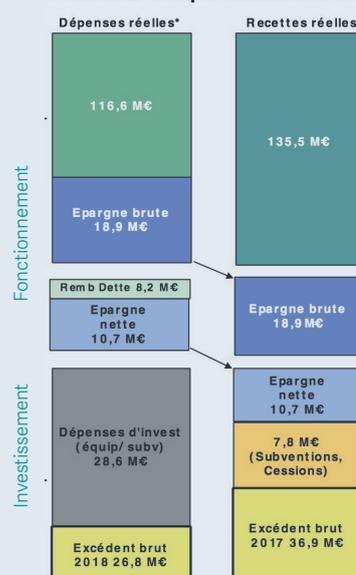
La dette de la communauté d'agglomération est saine, avec une absence d'emprunts toxiques. Elle est très majoritairement constituée d'emprunts à taux fixe, prémunissant la collectivité en cas de hausse des taux.

Annexe 7

Annexe 1 - Budget consolidé

		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)
	Budget Consolidé (Budget Principal+Budgets Annexes)	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2017 (R002)	26 493 851,25	17 448 083,72	43 941 934,97
B	Affectation résultat 2017	0,00	16 060 016,03	16 060 016,03
C	Recettes de l'exercice 2018	166 202 685,67	21 163 677,39	187 366 363,06
D=A+B+C	Total recettes 2018	192 696 536,92	54 671 777,14	247 368 314,06
E	Dépenses de l'exercice 2018	141 903 920,58	61 616 308,90	203 520 229,48
F	Report résultat 2017(D001)	0,00	6 993 879,76	6 993 879,76
G=E+F	Total dépenses 2018	141 903 920,58	68 610 188,66	210 514 109,24
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	50 792 616,34	-13 938 411,52	36 854 204,82
I	Restes à réaliser			
J	Recettes	0,00	2 952 284,65	2 952 284,65
K=I-J	Solde	-1 285 971,88	-4 702 170,27	-5 988 142,15
L=H-K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	49 506 644,46	-18 640 581,79	30 866 062,67

Annexe 2 - Compte administratif consolidé



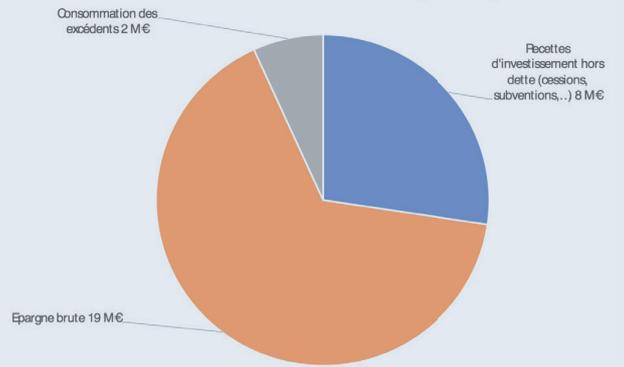
Annexe 3- Dépenses réelles de fonctionnement (millions d'euros)



Annexe 4 - Evolution des recettes de fonctionnement



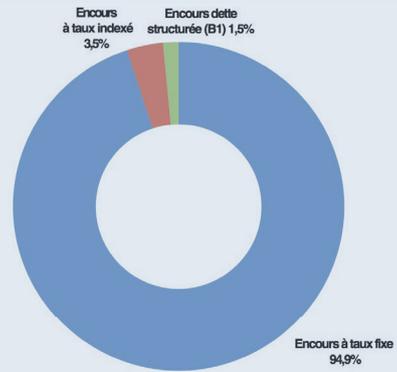
Annexe 5 - Financement des 29M d'investissements réalisés en 2018



Annexe 6 - Endettement bancaire et solvabilité



Annexe 7 - Structure de la dette au 31 Décembre 2018



FOCUS

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Pour l'exercice comptable 2018, les dépenses d'équipement proprement dites s'élèvent à 6.7 M€ en hausse de 3% par rapport à 2017, soit une moyenne de 27.38 € par habitant. Les recettes réelles de la section d'investissement sont constituées pour l'essentiel par la récupération de la TVA (0.5 M€), les avances de l'Agence de l'eau (0.51 M€) et les subventions versées par cette dernière (0.4 M€).

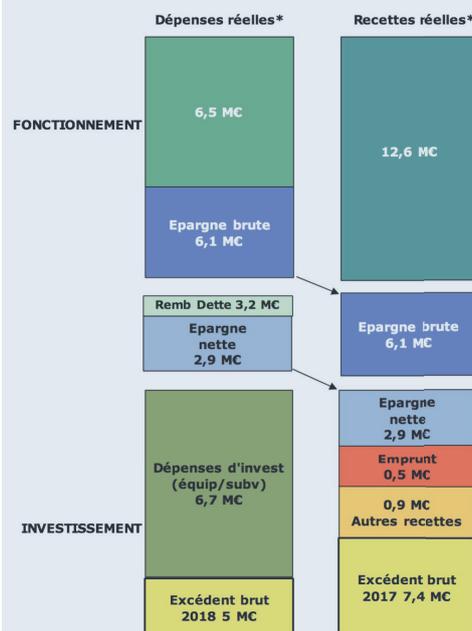
Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève en 2018 à 6.5 M€. L'essentiel des charges d'exploitation est constitué des dépenses suivantes :

- charges de personnel (remboursement de frais de personnel au B.G.) : 0.89 M€
- charges financières (intérêts de la dette) : 2.38 M€

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel par :

- la redevance assainissement (7.3 M€)
- les primes d'épuration (1.4 M€)
- la contribution eaux pluviales (3 M€)

Le compte administratif 2018 fait ressortir une situation financière satisfaisante avec une capacité de désendettement de 9 ans (rapport entre l'endettement au 31/12/2018 et l'épargne brute dégagée), bien inférieure à la durée des emprunts contractés sur ce budget et à la durée de vie moyenne des biens financés.



COMPTE ADMINISTRATIF EAU

Pour l'exercice comptable 2018, les dépenses d'équipement proprement dites s'élèvent à 6.6 M€ en forte augmentation par rapport à 2017 (3.03 M€) soit une moyenne de 26.87 € par habitant.

Les recettes réelles de la section d'investissement sont constituées pour l'essentiel des subventions perçues (0.9 M€).

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève en 2018 à 2.5 M€.

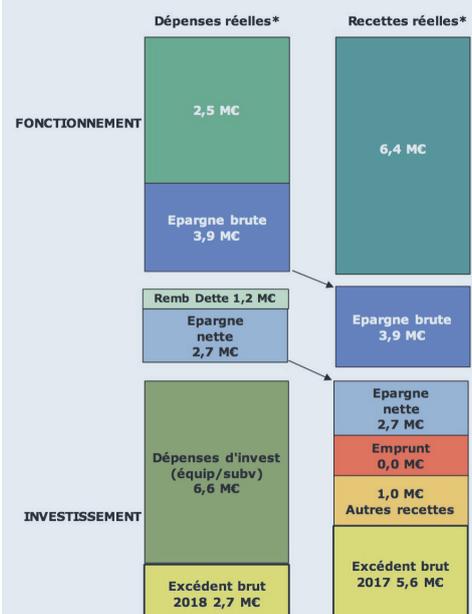
L'essentiel des charges d'exploitation est constitué des dépenses suivantes :

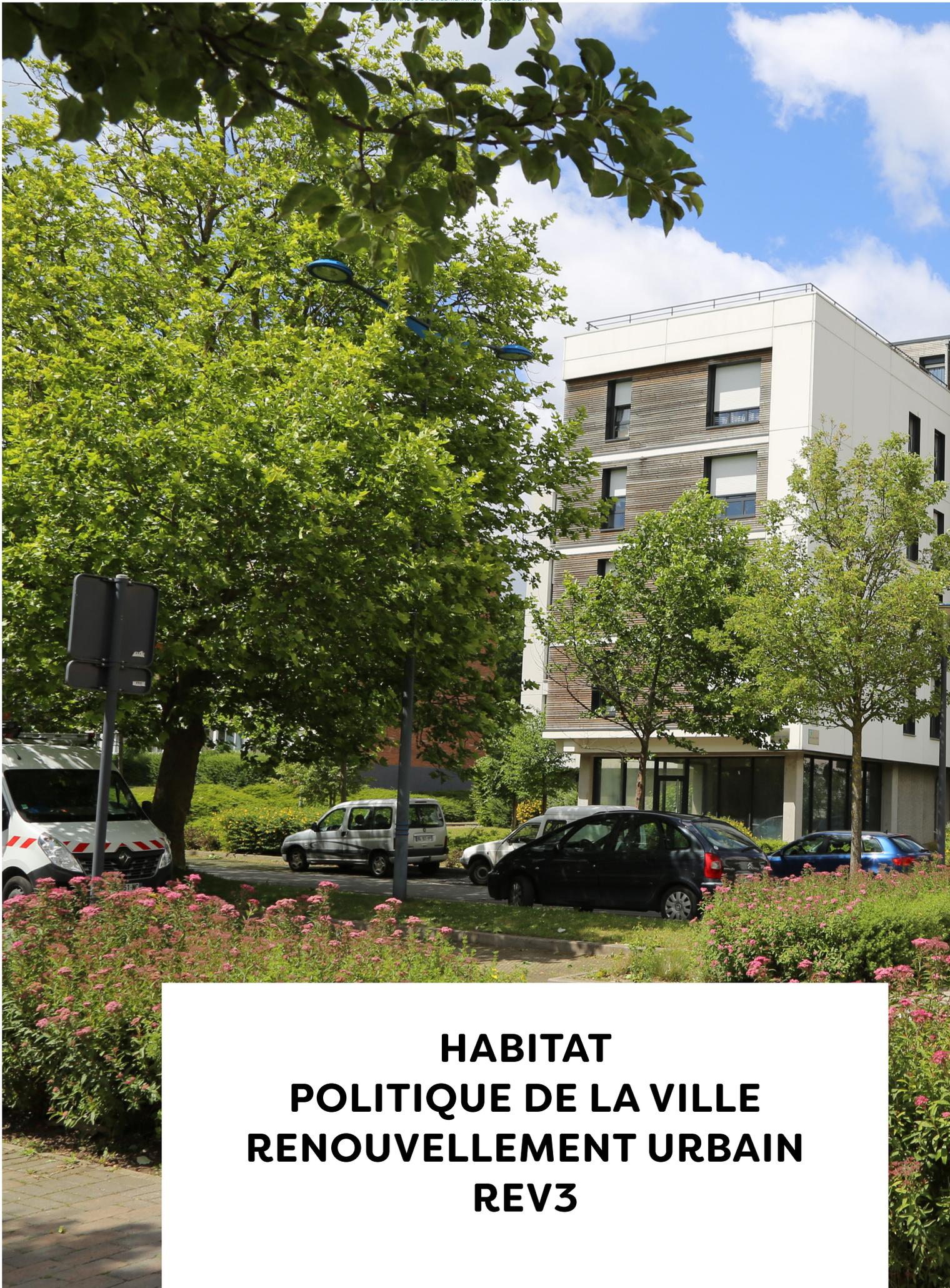
- charges de personnel (remboursement de frais de personnel au B.G.) 0.330 M€
- les charges à caractère général : 0.683 M€
- les charges financières (intérêts de la dette) : 0.866 M€

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel par :

- la surtaxe Eau et les ventes en gros (6.248 M€)

Le compte administratif 2018 fait ressortir une situation financière satisfaisante avec une capacité de désendettement de 5.9 ans (rapport entre l'endettement au 31/12/2018 et l'épargne brute dégagée), bien inférieure à la durée des emprunts contractés sur ce budget et à la durée de vie moyenne des biens financés.





HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE RENOUVELLEMENT URBAIN REV3



HABITAT

PARC PUBLIC / PARC PRIVÉ

Le service Habitat déploie ses missions tant dans le parc social que privé. Il a vu son positionnement évoluer dans l'organigramme en rejoignant la Politique de la Ville au sein d'une même Direction. Le parc public assure par ailleurs depuis fin 2018 le suivi et l'animation du PLH2 ainsi que l'instruction des aides financières accordées par la CALL dans le cadre de l'ERBM après en avoir stabilisé les process.

Suite aux travaux menés au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et de groupes de travail dédiés, la Convention Intercommunale d'Attribution a été adoptée lors du Conseil communautaire d'octobre 2018. Créée par la Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, **la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), annexe du Contrat de Ville, constitue un document contractuel et opérationnel portant sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attributions de logements sociaux.** Elle comporte également la déclinaison locale des règles nationales. Elle reprend les engagements quantifiés et territorialisés différenciés selon les secteurs, dont les QPV, des bailleurs sociaux et des réservataires de logements.



Elle prévoit les modalités d'action et de coopération en vue d'adapter les pratiques existantes en matière d'attribution de logements sociaux et de lever les freins.

Y est annexée la Charte Intercommunale Relogement élaborée dans le cadre

des projets de renouvellement urbain qui génèrent des besoins de relogements, définitifs ou temporaires. Dans le souci d'équité de traitement, elle identifie les engagements pris à l'endroit des ménages concernés et les modalités de coopérations entre les différents acteurs du relogement pour assurer leurs engagements. Cette Charte fixe un cadre de référence pour les bailleurs sociaux et l'ensemble des acteurs impliqués dans les relogements.

528 nouveaux logements sociaux

La production de logement social s'est déclinée sur 18 des 36 communes du territoire à travers l'intervention de 7 opérateurs accompagnés à hauteur de 951 684 € dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Ces 32 opérations totalisent 528 logements sociaux dont 142 très sociaux et 10 en accession sociale à la propriété. Le démarrage des opérations au titre de l'ERBM a mobilisé 1 602 000 € de subventions dans le cadre de la rénovation intégrée de 323 logements.

LA GESTION DES AIDES DE L'ANAH

Les actions dans le parc privé passent notamment par l'activité des instructeurs du service Habitat qui assurent la gestion d'une enveloppe déléguée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), permettant de subventionner des travaux de réhabilitation réalisés par des propriétaires occupants modestes ou très modestes et des propriétaires bailleurs.

Leurs modalités d'interventions ont évolué puisque l'Anah, dans un souci de développement durable, a imposé aux propriétaires la dématérialisation de leurs dossiers devant être saisis directement sur le site internet de l'Agence.

Cette dernière a par ailleurs mis en place une nouvelle forme d'aide aux propriétaires occupants dans le cadre du programme « Habiter Mieux Agilité » afin d'accélérer le traitement de ces dossiers en allégeant les conditions d'éligibilité.

C'est ainsi que 1 270 808 € ont été consommés en 2018 comme suit : 602 510 € pour la rénovation thermique (Habiter Mieux) de 83 logements / 159 861 € pour les travaux d'adaptation de 43 logements / 183 587 € pour des travaux lourds dans 10 logements / 131 511 pour les travaux simples « agilité » dans 60 logements / 5 000 € de primes intermédiation locative pour 3 logement / 29 250 € pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 68 logements et 11 040 € pour l'animation de l'équipe PIG.

148 049 € ont par ailleurs été consommés au titre du programme Habiter Mieux dans le cadre de la rénovation thermique de 83 logements.

Au-delà, la CALL a déployé des aides financières complémentaires sous critères d'éligibilité pouvant aller jusqu'à 20% du montant HT des travaux subventionnables à hauteur de 396 930 €.

FOCUS

MAISON DE L'HABITAT DURABLE

La mobilisation des partenaires et institutions concernés a été initiée courant 2018. Ce lieu ressource permettra à la population d'y trouver gratuitement toutes les informations ayant trait à un projet logement dans le parc privé (accession, rénovation, embellissement, adaptation...) en bénéficiant de l'accompagnement de conseillers techniques multithématiques. La stabilisation du contenu de ce nouveau service aux habitants a ensuite donné lieu à celle de l'implantation géographique au cœur de la centralité dans un calendrier d'ouverture envisagé courant 2020.

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Arrivé à son terme fin mai 2018, le Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié à la précarité énergétique, à l'habitat indigne et à la perte d'autonomie a fait l'objet d'une évaluation qui invite à relancer ce dispositif mais en le faisant évoluer notamment dans les modalités de fixation des objectifs et de suivi. L'achèvement de la phase de diagnostic par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) dans la perspective de l'OPAH RU va donner lieu à l'engagement de l'étude pré opérationnelle sur les communes de Lens, Liévin et Harnes.

Le dispositif Action Cœur de Ville est entré dans sa phase opérationnelle avec un déploiement accompagné par la CALL sur les villes de Lens et de Liévin.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'évaluation à mi-parcours du PLH2 a mis en exergue des axes de progrès à initier dans la prochaine planification s'agissant des objectifs mais aussi de la gouvernance et a donné lieu à délibération au Conseil de décembre. L'organisation de la 2^e édition des Rencontres de l'Habitat autour du montage d'opérations innovantes de logement locatif social illustre d'ailleurs l'évolution vers la mise en place de temps partenariaux attendus au-delà des instances plus formelles.

POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT DE VILLE

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compétente en matière de Politique de la Ville, pilote et anime le Contrat de Ville signé le 27 juin 2015 en corrélation avec son Projet de Territoire. Consécration et fédération de l'action publique conjointe d'un ensemble de partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs, ce document structurant concerne 21 quartiers prioritaires, situés sur 19 communes, et représentant près de 56 000 habitants.

La programmation 2018 du Contrat de Ville a enregistré 218 projets financés à hauteur de 2 206 000 euros. 167 ont fait l'objet d'un financement de l'Etat (1 630 000 euros) et 51 ont été instruits par le Conseil Régional dans le cadre de ses nouvelles dispositions d'accompagnement (576 000 euros).

Faire des conditions de vie des habitants des QPV un axe prioritaire de Contrat de Ville

Le Contrat de Ville est aussi le reflet de la mobilisation de l'ensemble des politiques communautaires dans lesquelles chacun des habitants en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) doit trouver sa place. C'est dans cet état d'esprit que la CALL accompagne le CR2C, association représentative des Conseils Citoyens, instance unique au niveau national ayant une véritable place dans la Gouvernance de la Politique de la Ville en siégeant dans les instances stratégiques.

Un engagement en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes réaffirmé

Toujours très impliquée dans le domaine de la **sécurité et de la prévention de la délinquance**, la CALL a mis en place des groupes de travail thématiques visant à décliner la stratégie communautaire autour du **CISPD** (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), en un plan d'actions opérationnelles. Ainsi, en septembre 2018, une cellule de traitement des violences sexuelles et sexistes a été mise en place au Commissariat de Lens.

La CALL a également renouvelé ses initiatives autour de la **prévention routière** d'abord en formant 9 personnes autour de la mallette Mobilipass amenant ainsi le nombre de personnes relais à 81 dans 22 communes sur les 36. De plus, la CALL a organisé son 12^{ème} « **Challenge communautaire de prévention routière** ».

Manifestation visant à sensibiliser les élèves de CM2 aux risques qu'ils encourent ou font courir aux autres par leur comportement à vélo, l'édition 2018 a rassemblé 114 jeunes des communes d'Aix-Noulette, Annay-sous-Lens, Avion, Bully-les-Mines, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Méricourt, Meurchin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines et Wingles.

Par ailleurs, historiquement engagée au sein de la **MJD** (Maison de la Justice et du Droit), la CALL met à disposition deux collaboratrices assurant des missions d'accueil et d'assistance du greffier. En 2018, 13 052 personnes ont été reçues : 5 927 personnes dans le cadre de l'accès aux droits et 7 125 pour rencontrer les intervenants de la MJD.

Avec respectivement 2 159 personnes concernées et 1673, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et l'ASEJ (Association Socio-Educative et Judiciaire) sont les services qui ont été les plus sollicités.

Au coeur de la vie sociale, culturelle et citoyenne des habitants des QPV, des associations soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville toujours aussi nombreuses

A en juger par la nécessité et la qualité des actions qu'elles développent dans les QPV, les associations occupent une place fondamentale au sein de la Politique de la Ville. La CALL a ainsi soutenu 15 associations en 2018 comme le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), France Victime 62, SOLFA (SOLidarité Femmes Accueil), 9 de Cœur, APSA Fil d'Ariane, Unis Cités, Emergences 62, Secours Populaire, UFOLEP, AM2C ...

Parmi ces associations « Planète Sciences » a reçu une aide de 5 000 euros, en lien avec le **21^{ème} Village des Sciences** qui a remporté toujours le même succès en recevant 1 050 visiteurs (550 particuliers et 600 élèves). La CALL poursuit ainsi son implication sur le thème de la culture scientifique et technique en apportant également un appui méthodologique aux écoles, associations et structures communales porteuses de projets de développement dans ce domaine.

La mobilisation de toutes les compétences de l'agglomération au service de la santé

Déterminée à améliorer l'état de santé des habitants dans les QPV, la CALL a co-financé en 2018 deux postes d'**ARMS** (Adultes Relais Médiateurs Santé) pour un montant de 10 872 euros attribués à l'association Secours Populaire Français à qui ils sont rattachés. L'objectif de ces postes est de favoriser l'autonomie des personnes les plus fragilisées, les plus éloignées du système de santé, dans leur retour vers les dispositifs sociaux et sanitaires de droit commun.

Par ailleurs, l'agglomération a lancé **une étude de faisabilité pour un ASV** (Atelier Santé Ville) en vue de le rendre opérationnel en 2019. Cette démarche d'animation territoriale, en lien avec le CLS (Contrat Local de Santé) en phase projet, vise à coordonner les acteurs et les actions locales tout en facilitant la participation de la population sur les questions de santé.

NPRU

La direction NPRU de la CALL a pour mission de coordonner et piloter les projets de renouvellement urbain des quartiers NPRU d'Avion, Lens et Liévin. A ce titre, l'agglomération est le chef de file des politiques de renouvellement urbain et social de ces trois sites dans le cadre de l'animation et la mise en œuvre du Contrat de Ville.

L'équipe projet est composée de 4 personnes :

- 1 directeur de projet
- 2 chargés de mission habitat/diversification et aménagement urbain
- 1 assistante de direction

A noter qu'un intérim a été assuré pour la direction de projet, en attente d'un recrutement. L'équipe en place a pu cependant dans des conditions complexes permettre la finalisation des études et la présentation du dossier RTP lors de cette année charnière.



FAITS MARQUANTS

• **Au mois de juillet 2018 a été déposé le dossier de Réunion Technique Partenariale qui préfigure au conventionnement du projet de renouvellement avec l'ANRU.** Ce dossier a pour objectif de présenter les projets urbains décidés par les communes et la CALL et issus des différentes études du Protocole de Préfiguration. Il a permis de présenter l'ambition du projet de la CALL dont le montant total s'élève à 240 millions d'euros. L'ensemble des partenaires nationaux a souligné la qualité du dossier et souhaité pouvoir conventionner le projet NPRU de la CALL rapidement afin de ne pas retarder le démarrage des projets. La signature de la convention devrait intervenir courant 2019.

• La direction NPRU a accueilli au cours de l'année 6 stagiaires de 3e du collège Jean Zay de Lens, leur permettant ainsi de se familiariser aux problématiques de renouvellement urbain de leur quartier et d'avoir une première expérience du monde du travail. Une stagiaire de M2 a été également accueillie pour une durée de 6 mois pour permettre le développement du projet Minecraft et Enfant+, initiés en 2017. A l'issue de son stage la personne a été recrutée au sein de la direction pour poursuivre le projet.

Enfin, compte tenu de l'augmentation temporaire de l'activité de la direction, il était nécessaire de renforcer l'équipe, avec un recrutement complémentaire dès novembre pour une durée de 6 mois.

« La mise en place du projet Minecraft en même temps que le montage du dossier RTP permettent de suivre un projet de la phase conception à la phase opérationnelle. C'est très enrichissant d'un point de vue tant professionnel que personnel ! ».

PERSPECTIVES 2019

En termes de perspectives, la direction a pour objectif de travailler à l'élaboration de la convention pluriannuelle dans les meilleurs délais afin de permettre la contractualisation du projet. Le projet a fait l'objet d'une présentation en réunion technique partenariale en septembre, RTP transformée en Comité d'Engagement lors duquel un certain nombre de points a été validé, une partie du projet acté, et certains sujets fait l'objet de demandes de précisions.

Il convient donc que les éclaircissements sollicités soient apportés, et que l'ensemble des partenaires puisse rapidement préciser les projets pour permettre la contractualisation du projet et un démarrage opérationnel rapide dans un contexte de fortes attentes de la part des habitants. Ces missions sont les priorités.

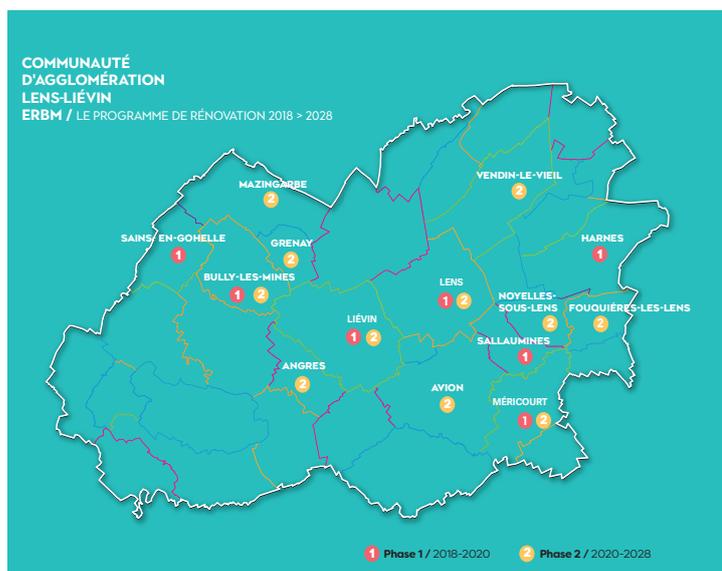
Certaines opérations pré-conventionnées sont engagées pour ce qui concerne les phases études et relogement des ménages, dont la conduite doit être assurée dans les meilleures conditions possibles. Il est également essentiel que les projets soient décryptés et qu'un accompagnement des habitants soit mis en place en termes d'appropriation du projet, que la concertation et la co-construction se développent.

La phase opérationnelle doit permettre de consolider le partenariat entre acteurs, de définir clairement des rôles et attributions de chacun, au profit d'une articulation efficiente des opérations, de l'amélioration de l'attractivité des quartiers notamment au travers d'une GUSP effective et d'une stratégie d'attributions maîtrisée et coordonnée.

RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER / E.R.B.M.

Le service ERBM a commencé à se structurer courant 2018 et assure dorénavant la coordination et le pilotage de l'ERBM à l'échelle de la C.A.L.L. en étant rattaché à la Direction de Politique de la Ville et de l'Habitat.

Ses missions s'inscrivent dans une dimension nécessairement transversale à travers l'animation des opérations en lien avec les services compétents de l'agglomération, des villes, des partenaires locaux, des bailleurs, de la Délégation Interministérielle pour le Renouveau du Bassin Minier, des services de l'Etat et des signataires de l'Engagement.



À NOUVELLE ACTIVITÉ, NOUVELLES MISSIONS

Garantir la dimension intégrée des opérations de rénovations prévues sur la période 2018/2020 :

- suivre les projets de rénovation des logements des bailleurs, s'assurer de la cohérence des orientations urbaines des projets avec les objectifs de renouvellement urbain et d'attractivité fixés par la CALL et les Villes,
- Mettre en place et assurer le pilotage des études urbaines avec les Villes concernées,
- Accompagner et aider à la structuration des projets exemplaires et innovants avec les partenaires et acteurs du territoire,
- Préparer avec les bailleurs sociaux et les Villes la programmation 2020/2028.

FAITS MARQUANTS

10 cités minières sur les 35 premières retenues par le Comité de Pilotage de la Délégation pour l'ERBM du 5 juillet 2018 pour la période 2018/2020 se situent sur le territoire de la CALL :

- Cité 4 et Îlot Parmentier à Lens,
- Cité des Genettes à Liévin,

- Cité des Alouettes à Bully-les-Mines,
- Cité Bellevue Ancienne à Harnes,
- Cité du Parc et de la Croisette à Méricourt,
- Cité 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle,
- Cité 4/11 et 5/12 à Sallaumines.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces opérations et d'avoir l'effet levier souhaité, la CALL, par délibérations (20 février 2018 et 5 octobre 2018), a confirmé son engagement financier en votant un budget de 3 millions d'euros par an pour améliorer les conditions de logements, le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire. Une grille d'objectifs et d'accompagnement a également été adoptée pour l'octroi des aides aux bailleurs et un cofinancement de 50% par les Villes pour la réalisation des études urbaines et sociales a été acté. concernant les logements à traiter pour la période 2021/2028, la CALL et Maisons et Cités ont lancé une étude en co-maitrise d'ouvrage afin de définir et de prioriser de manière objective les opérations de réhabilitation des Cités minières sur le territoire de la CALL.

PERSPECTIVES 2019

Les études urbaines et sociales sur les cités ERBM 2018/2020 pourront démarrer courant 2019. Elles doivent permettre d'aboutir à un schéma directeur pour la rénovation urbaine de la Cité qui conduira à proposer des aménagements urbains et des actions à mettre en œuvre sur l'espace public, à connaître de manière plus précise les acteurs à mobiliser, les coûts ainsi que les financements mobilisables.

Les Villes pourront structurer la gouvernance (Comité de Pilotage et Comité Technique) en charge de la mise en œuvre et du suivi des opérations ERBM afin de garantir leur dimension intégrée. Une attention particulière sera portée sur les dispositifs d'accompagnement et d'information mis en place par les bailleurs auprès de leurs locataires avant, pendant et après les rénovations.

La définition d'une stratégie de peuplement avec les Villes et les bailleurs devra être mise en perspective tout comme la programmation et le phasage des futures opérations ERBM 2021/2028. Une réflexion spécifique à la mise en place de dispositifs d'insertion innovants à l'échelle intercommunale sera initiée en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

REV3

Après un an de négociation avec l'ADEME et de mobilisation des acteurs et partenaires, la CALL a signé le 11 décembre un Contrat d'orientation territoriale vers la troisième révolution industrielle. (COTTRI).

Ce contrat engage la CALL et son territoire sur 3 ans autour d'objectifs quantifiés dans les 9 thèmes proposés par l'ADEME mais avec 3 axes prioritaires :

- la performance thermique dans le patrimoine bâti (les logements sociaux de l'ERBM et autres,
- les bâtiments des communes et de l'agglomération, et les logements des particuliers,
- la mobilité (augmentation de la mobilité douce, schéma de mobilité, déploiement de Plans de déplacement de zones...),
- déploiement du système alimentaire territorial durable.

Le contrat reprend aussi des ambitions fortes de production d'énergies renouvelables.

FAITS MARQUANTS

Après la signature du Contrat le 11 décembre, plusieurs éléments sont à souligner :

- Un cycle de séminaires internes et partenariaux en vue de la mobilisation de tous et la définition d'actions et d'objectifs communs. Un séminaire de lancement des travaux du COTTRI avec les partenaires du projet de territoire.
- **L'organisation d'un premier salon professionnel de l'éco transition intitulé My green city** et qui a réuni 650 personnes. Cette opération sera reconduite en 2019 sous le titre Cap éco transition.

- L'adoption par la CALL de critères d'intervention ambitieux dans le cadre de la réhabilitation des cités minières au titre de l'ERBM pour une performance thermique importante et le déploiement de production d'énergie renouvelable.
- L'engagement de travaux autour de la turbine de l'éco transition, portée par le PMA mais en grande partie appuyée sur les atouts du territoire de la CALL.



Vivez l'expérience d'un salon immersif et plongez-vous au coeur des nouveaux modèles économiques !

Entreprises et acteurs publics de l'agglomération Lens-Liévin vous invitent à découvrir leurs innovations et projets. Le Salon Green City vous propose des visites guidées sous forme de démonstrateur grandeur nature afin de vous aider à mieux maîtriser les mutations de votre filière.

green bâtiment

green formation

green hôpital

green & smart tourism

green alimentation

green économie circulaire

green énergie

Je souhaite mettre du solaire sur mes bâtiments, comment faire ?
Je m'intéresse au recyclage textile, quels sont les contacts ?
Je cherche des formations en lien avec les métiers de la Troisième Révolution Industrielle.
Je souhaite construire ou rénover avec des écomatériaux locaux.
J'aimerais intégrer les enjeux environnementaux dans mes projets et dans ma structure.

V Avec Green City vous trouverez des solutions concrètes et pratiques pour développer vos projets !

Infos & Inscriptions
my-green-city.fr

en action
LENS-LIÉVIN AGGLO

PERSPECTIVES 2019

En 2019 il s'agira de mener à bien les actions du COTTRI et d'atteindre les objectifs fixés. **D'ores et déjà des expertises sont mobilisées pour calibrer les investissements nécessaires à plusieurs projets de production d'énergie solaire et de méthanisation.** Une réflexion est en cours sur la création d'une société dédiée à ce type de projets sur le territoire qui pourrait mutualiser les moyens publics et privés. Un travail est engagé avec les communes de la CALL aussi pour agir de manière significative sur le patrimoine bâti public.



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
GRANDS PROJETS
AMÉNAGEMENT**



GRANDS PROJETS & CENTRALITÉ

L'activité du service Grands Projets - Centralité s'articule autour deux grandes thématiques.

La coordination et suivi de l'aménagement des grands projets et des sites urbains à enjeux communautaires :

- Développement et mise en valeur du site 11/19,
- Aménagement Pôle d'Excellence Sportif aux abords du Stade Couvert Régional,
- Coordination de la démarche Euralens autour du Louvre-Lens,
- Aménagement du Parc Centralité,
- Conduite des travaux préalables à l'implantation du Centre de Conservation du Louvre à Liévin,
- Conduite des travaux d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens,
- Suivi de l'appel à investisseurs-promoteurs pour la réalisation du programme immobilier Vivalley
- Renforcement de la centralité à travers le développement de programmes tertiaires sur le quartier des gares

L'aménagement de l'espace économique, à savoir la création et l'extension des parcs d'activités :

- Extension de la zone industrielle de l'Alouette à Bully-les-Mines et Liévin,
- Extension de la zone industrielle des 14 à Avion,
- Extension du parc d'activités Quadraparc à Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle,
- Extension du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes.

FAITS MARQUANTS

SITE DU 11/19

Réhabilitation de la salle des machines

Le projet phare de ce site emblématique est la réhabilitation de la salle des machines en halle d'écomatériaux (510 m²) et brasserie-restaurant (1 300 m² - 260 couverts).

Suite à la reprise de l'opération par la CALL en septembre 2016, les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2017 et la phase préparation de chantier a démarré en septembre 2017.

Durée des travaux : 22 mois

Coût travaux : 5 300 000 €HT

Montant estimatif des subventions : 3 500 000 €HT, soit 67% de subventions issues du FEDER, du FSIL, du PRADET et du Conseil Départemental.

Le chantier sera livré fin 2019.

AMÉNAGEMENT DU PARC CENTRALITÉ

Le Parc Centralité constitue un ensemble de 175 hectares et 10 km de parcours sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion.

Ce projet s'inscrit dans la démarche Chaîne des Parcs

menée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et a pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11/19, le Louvre-Lens et le parc de la Glissoire.

Les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2017. Le chantier sera livré en Avril 2019.

Coût travaux : 2 800 000 €HT

Montant estimatif des subventions : 1 900 000 €HT, soit 70% de subventions issues du FEDER et de la Région.

PROGRAMME IMMOBILIER VIVALLEY

Ce programme immobilier se décompose de la manière suivante :

- 2 000 m² dédiés au cluster Vivalley qui mettra à disposition des entreprises un incubateur, une pépinière, un centre de ressources technologiques ainsi que des espaces de réunion, de formation et de coworking.
- 2 000 m² dédiés à l'accueil d'entreprises dans le domaine du sport-santé-bien-être

Le groupement retenu en septembre 2017 pour la construction de ce bâtiment est composé d'Eiffage Immobilier, de la Caisse des Dépôts et de l'architecte Boyeldieu-Dehaene.

En septembre 2018, l'investisseur représenté par la Caisse des Dépôts et Batixia ont rajouté de nouvelles conditions au démarrage du projet qui sont en cours de négociation. Un nouveau comité doit être organisé en septembre 2019.

ACCESSIBILITÉ AU NOUVEL HÔPITAL DE LENS

En mai 2017, la CALL et le CHL ont constitué un groupement de commande afin de réaliser les ouvrages d'accessibilité indispensables à l'implantation du nouvel hôpital de Lens à savoir la modification de la bretelle de sortie n°9 de l'A21, la création d'un giratoire et de deux voiries de desserte.

Dans ce cadre un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Verdi Nord Pas de Calais/Verdi Conseil en novembre 2017.

Montant estimatif des travaux : 3 000 000 €HT





PERSPECTIVES 2019

Sur les axes du projet de Territoire

- Poursuite des travaux de réhabilitation de la salle des machines du 11/19 pour une livraison fin 2019
- Livraison en décembre 2019 du lot 3 du quartier des gares de Lens avec l'acquisition par la CALL du bâtiment SIRIUS de 3 600 m² dédiés à l'accueil de start-up dans le domaine du numérique et implantation au 1er semestre 2020 de la Maison de l'Habitat Durable au rez-de-chaussée.
- Engagement des démarches pour la réalisation d'un bâtiment tertiaire d'environ 6 000 m² en R+6 sur le lot du quartier des gares de Lens et d'un programme d'environ 20.000 m² sur le secteur Bollaert. Choix du lauréat en Juin 2019.
- Transfert de la ZAC Centralité en Mars 2019 à la CALL.
- Notification en juillet 2019 de l'accord-cadre Euralens Nord et engagement des études opérationnelles sur Quadraparc II.
- Engagement du diagnostic archéologique sur le projet d'extension de la Motte du Bois à Harnes (juillet 2019).
- Enclenchement de la maîtrise d'œuvre (juillet 2019) en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Liévin en vue de l'aménagement du jardin de la Bande Sud du centre de conservation des œuvres du Louvre à Liévin ;
- Lancement en septembre 2019 de l'appel à promoteurs sur le secteur Jean Jaurès à Liévin.
- Enclenchement de l'étude Gambetta à Liévin.

PLANIFICATION & INGÉNIÉRIE FINANCIÈRE

Les missions du service Planification et ingénierie financière sont les suivantes:

- la gestion des fonds communautaires de soutien à l'aménagement (FIF, FRU, FCCR)
- la contribution et le suivi des documents de planification urbaine communaux et supra-communaux (PLUs, PDU, SCOT, SRADDET)
- le pilotage ou l'appui au montage de projets transverses (SDUS numérique, Système Alimentaire Territorial...)
- la formalisation et le suivi des partenariats liés aux Grands Projets : Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), Etablissement Public Foncier (EPF)...
- la contribution à l'élaboration des programmes et contractualisations des co-financeurs (Programme Opérationnel FEDER, Contrat de Plan Etat Région, contrat avec le Département...)
- la recherche des financements (appels à projets, programmes, contrats), l'élaboration des demandes de subventions et le suivi de leur règlement.

L'année 2018 a été marquée par une restructuration interne : création des Directions « Habitat et Politique de la Ville », et « Développement et Grands Projets » (DDGP), intégration du service « PLANIF » au sein de la DDGP et transfert de ses missions liées à l'habitat à la Direction éponyme.

FAITS MARQUANTS

INGÉNIÉRIE FINANCIÈRE

Au terme de l'instruction engagée en 2017, la CALL s'est vu notifier en 2018 les arrêtés de subvention FEDER (Europe) PRADET et « politique régionale transports » (Conseil Régional) sur 4 Grands Projets : Parcs « Berges de la Souchez » et « Centralité », « Euro-vélo 5 section Centralité/11-19 » et bâtiment totem du « Pôle numérique culturel Louvre Lens Vallée ».

Pour ces équipements emblématiques du renouveau territorial, sont ainsi validés :

- 3 408 299 € FEDER
- 2 255 802 € PRADET
- 177 420 € au titre de la politique régionale

« transports »

Le cofinancement notifié en 2018 (hors subventions 2017 et celles attendues sur 2019) s'élève donc à 5 841 521€, représentant un taux moyen de 44 % de cofinancement (49% en incluant le résultat 2017).

La prorogation de la durée d'exécution de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) et la consolidation de sa maquette ont constitué un enjeu majeur en 2018, formalisé par la délibération du 10 avril et l'avenant consécutif.

En effet, les Investissements Territoriaux, mis en œuvre pour la première fois dans la programmation FEDER/FSE 2014-2020, constituent une source majeure de financement via un dispositif innovant, confiant aux intercommunalités lauréates l'élaboration d'une stratégie

intégrée de renouveau urbain dans les QPV et l'animation et la pré-instruction de cette programmation.

Dotée d'une enveloppe réservée de 7,5 M€ de FEDER (la 2ème après la Métropole Européenne de Lille), la CALL s'est attachée à soutenir le lancement des opérations éligibles, qu'il s'agisse de sensibilisation à l'entrepreneuriat, d'essaimage numérique, d'efficacité énergétique, comme de mobilités douces.

En 2018, dans cette dynamique reconnue par la Région (autorité de gestion), une prorogation de 1 an et une refonte partielle de l'enveloppe ont été obtenues, permettant notamment à la CALL d'optimiser ses objectifs en matière de réhabilitation énergétique du parc social et de Schéma des Usages et Services Numériques.

FONDS COMMUNAUTAIRES

La CALL mobilise 3 fonds de soutien aux projets d'aménagement des communes membres : Fonds de Concours Communes Rurales (FCCR), Fonds de Rénovation Urbaine, et Fonds d'Intervention Foncière (FIF).

Sur ces projets communaux d'investissements pluriannuels, seul le FCCR a été mobilisé en 2018, à hauteur de 435 367 €. Destiné aux communes situées hors du périmètre de la Politique de la Ville, inférieures à 2 000 habitants ou de configuration villageoise, il soutient les investissements pour la création/rénovation d'équipements publics (bibliothèques, garderies, salles polyvalentes...), l'éclairage public et les espaces verts.

PARTENARIATS D'INGÉNIÉRIE URBAINE

Le partenariat engagé avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) depuis l'adhésion en Avril 2015, s'est pérennisé via :

- Une convention-cadre 2018-2020 fondée sur un programme en concordance avec les orientations et finalités du Projet de Territoire,
- Une convention annuelle moyennant une participation de 614 950 €, autour des objectifs partagés de révision du SCOT, de Contrat d'Axe et d'étude d'accessibilité des sites RECYTECH/VOLMA et du Parc Souchez Aval.

Il a permis le lancement d'une étude d'opportunité pour la réalisation des accès autoroutiers à l'usine Recytech ainsi qu'au Parc des Berges de la Souchez en vue du dépôt d'un dossier d'opportunité auprès de l'Etat fin 2019. Peuvent également être cités l'accompagnement sur le dispositif « Action Coeur de Ville » et l'étude sur la « requalification du quartier Van Pelt, de la friche Tréfileurope et alentours », aux fins de « répartition de vocation des espaces ».

C'est aussi dès l'année 2018 qu'ont été élaborées la méthodologie concertée de révision du SCOT, ainsi que la contribution au projet de SRADDET visant la juste reconnaissance du territoire de la CALL à l'échelle régionale.

La CALL participe, en tant que « personne publique associée », aux procédures d'élaboration, modifications simplifiées ou révisions de PLUS sur l'ensemble du territoire. En 2018 elle a ainsi représenté les intérêts communautaires relatifs à la planification urbaine des communes de Lens, Fouquières-lez-Lens et Liévin pour le « cœur urbain », d'Acheville, Bénifontaine, Carency, Estevelles, Gouy-Servins, Souchez et Vimy pour les communes rurales et d'Annay-sous-Lens, Meurchin, Pont-à-Vendin et Sains-en-Gohelle, pour le « secteur Nord-Ouest ».

Elle a également contribué à la modification du Plan de Déplacement Urbain du SMTAG et aux premiers travaux de révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, en lien avec son partenaire l'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA).

Enfin, la CALL a présenté en Comité de Pilotage du 28 septembre 2019 son Bilan Triennal du Plan Local de l'Habitat (PLH), pour lequel le service a assuré la consolidation du chiffre de production de logements et de la synthèse rédactionnelle (bilan et prospective).

La contractualisation avec l'EPF a permis, courant 2018, d'engager l'étude d'« identification du gisement foncier en renouvellement urbain » réalisée sous maîtrise d'ouvrage et à la charge complète de l'EPF pour le compte de la CALL, dont la restitution est prévue avant fin 2019.

Poursuivant le partenariat engagé avec Mission Bassin Minier (MBM) depuis 2010, la CALL a renouvelé sa participation au programme de l'association, via la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020 aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département, moyennant une participation annuelle de 65 500 € et sur 3 priorités :

1. Assurer la gestion de l'inscription du Bien Bassin Minier patrimoine mondial de l'UNESCO et la bonne application du plan de gestion.
2. Contribuer à l'amélioration de la lisibilité de l'offre culturelle et touristique du territoire
3. Appuyer la mise en œuvre des projets d'aménagement et de logement en lien avec les attendus de l'ERBM.

SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE

Suite aux différentes actions de préfiguration courant 2017, la CALL a formalisé le cadre stratégique d'intervention de son Système Alimentaire Territorial Durable. **La mobilisation d'une quarantaine de structures et 250 personnes (communes, agriculteurs, professionnels RHD, habitants...) a permis de définir des axes**

stratégiques concertés :

- **L'apprentissage de la transition,**
- **l'intensification de l'approvisionnement local et de qualité de la Restauration Hors Domicile ;**
- **L'enjeu foncier,**
- **La sensibilisation des consommateurs.**



Des financements ont d'ores et déjà été sollicités auprès de l'Etat et de ses partenaires : AAP du Programme National de l'Alimentation 2018-2019, « Plan Bio ». Diverses actions d'appui et de valorisation étaient menées en parallèle : soutien financier au projet d'« Archipel Nourricier » des Anges Gardins, participation au Salon de l'écotransition « MyGreenCity », partenariat avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la promotion de l'outil « Où Acheter Local ».

PERSPECTIVES 2019

La programmation de l'ITI doit être bouclée, dans la perspective de son échéance fin 2019 et dans l'objectif de « plein usage » de ce dispositif : consommation complète de l'enveloppe FEDER et diversification des projets retenus, en vue d'une véritable stratégie intégrée. Un accent particulier sera porté sur la programmation des réhabilitations énergétiques dans le logement locatif social, représentant la ligne de crédit majeure (3 947 520 €), ainsi que sur le volet numérique, en lien avec l'adoption de la feuille de route numérique de la CALL en date du 26 Juin 2018.

Système Alimentaire Territorial Durable : l'année 2019 doit voir se concrétiser l'adoption du programme d'actions, qui permettra de décliner les interventions de la CALL et de ses partenaires, renforçant ainsi l'agglomération dans son rôle de pilote et coordonnateur de la démarche. Des projets structurants pré-identifiés (Ecopôle 3.0 des Anges Gardins, Zone maraîchère de Loison-sous-Lens...) pourraient faire l'objet d'un accompagnement technique plus poussé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & ATTRACTIVITÉ

Le service Développement Economique a poursuivi en 2018 la mise en œuvre du volet économique du projet de territoire. Il a notamment renforcé son rôle auprès des divers partenaires de « chef d'orchestre » en la matière, créant de nouvelles gouvernances à travers la poursuite de rythmes réguliers d'échanges. Pour renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions engagées en faveur du dynamisme économique et de l'emploi local.

Cette dynamique a été renforcée par le déménagement au cours de l'année de la Direction Développement et Grands Projets dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lens. Ce transfert a créé de fait, un lieu unique pour le monde économique où se retrouvent CCI, Chambre des métiers, Gohelle Initiative et le service économique de la CALL notamment. Mais, il contribue également à renforcer les liens, les échanges et les coopérations entre les différents partenaires réunis par la volonté d'agir au profit de l'essor économique du territoire.

Ce rôle d'animation des différents acteurs peut aussi être illustré par d'autres actions ou manifestations comme l'accueil du club d'entreprises OKAPI réunissant plus d'une centaine de chef d'entreprises pour une présentation des opportunités offertes par notre territoire, la participation à de multiples salons (SIMI, Business power, Entreprises et territoires, Green City, Rivalys Day...), les rencontres avec les entreprises de l'Alouette à Liévin et de la Motte du bois à Harnes sur le sujet de la mobilité...

Au-delà de son rôle d'animation et de coordination, le service Développement Economique accompagne surtout l'entreprise à chaque étape de son développement quels que soient ses besoins (création, hébergement, ingénierie, financement, foncier, recrutement...). Un éventail d'actions générant plus de 250 rencontres et contacts cette année.

FAITS MARQUANTS

COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMMERCE

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle compétence en matière de développement économique créée par la loi NOTRe : la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Elle a été adoptée par délibération du conseil en date du 18 décembre 2018. Elle a été définie parallèlement à la mise en place par le gouvernement d'un programme d'actions « cœur de ville » concernant la revitalisation des centres-villes de 222 communes bénéficiaires dans le pays dont celles de Lens et Liévin.

Dans ce contexte, sur la base des travaux du SCOT, des études engagées précédemment, et des propositions apportées par le groupe de travail spécifique, présidé par Monsieur Didier HIEL, Président de la commission Economie et Attractivité, la CALL a défini sa politique en ce domaine en l'articulant autour de trois axes stratégiques :

• Réguler l'offre commerciale et se doter d'une stratégie sur les implantations commerciales :

Dans le cadre des travaux en cours pour la révision du SCOT, la CALL, conjointement avec la CAHC prévoit de lancer la mise en place d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), document à l'autorité juridique pour mettre en place une politique de régulation du commerce sur le territoire. Il permettrait notamment de pouvoir formaliser les avis communautaires sur les implantations commerciales présentées lors de la commission d'aménagement commercial (CDAC) et porter ainsi les orientations de la stratégie commerciale de l'agglomération.



• Conforter les polarités commerciales en centre-ville, centre bourg et Quartiers Politique de la Ville

Un dispositif d'aide à l'immobilier destinée aux commerçants et artisans reprenant un local commercial vacant a été mis en place directement par l'agglomération. Le périmètre d'intervention est celui du programme cœur de ville pour les communes de Lens et Liévin, les centres-villes et centres bourgs pour les autres communes, et les QPV. Ce dispositif concerne l'implantation de commerces indépendants par le biais d'une subvention à l'acquisition immobilière ou d'une aide sur le loyer. Il fonctionne par la prise en charge de :

- 20 % de l'investissement hors frais annexes avec un montant d'aide compris entre 10 000 euros minimum (pour 50 000 € HT investis en immobilier) et 20 000 euros maximum (pour 100 000 € HT et plus investis) par projet.
 - 30 % du loyer hors frais annexes pendant un an dans la limite du plafond annuel de 10 000 euros H.T. et H.C.
- Un deuxième dispositif visant le développement de commerce existant et/ou l'accompagnement d'investissements matériels doit être mis en place en partenariat avec la Région Hauts de France en 2019.

- Accompagner l'adaptation des commerçants aux nouvelles pratiques des consommateurs
- La CALL accompagne les dynamiques collectives de soutien aux commerces et à l'artisanat notamment pour la mise en place de circuits courts dans le cadre du système d'alimentation territoriale durable, et l'aide à l'intégration ou à l'optimisation de la digitalisation des commerçants en lien avec les actions du programme Cœur de Ville qui associent les services de la CALL et des Communes concernées.

A côté de cette prise de compétence, d'une participation au salon de la franchise, l'action de la CALL en faveur du commerce de proximité a également été marquée par le soutien aux commerces impactés par les travaux du BHNS.

En complément de la procédure d'indemnisation mis en place par le SMT Artois Gohelle, la CCI de l'Artois et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont, en effet, apporté, sous forme de partenariat, un soutien supplémentaire aux entreprises et commerces impactés. 235 commerces sur 9 communes ont été rencontrés dans ce cadre afin de faire le point de leur situation, identifier les besoins, et apporter un accompagnement personnalisé et individuel (aide à la constitution du dossier d'indemnisation, négociation avec les organismes sociaux et fiscaux).

La contribution de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à ce dispositif a été de 40 000 €.

DAVANTAGE DE PROJETS D'IMPLANTATIONS

Après 2 années (2016 et 2017) au cours desquelles 100 ha environ de foncier ont été commercialisés dans les parcs d'activités communautaires, **2018 a été marquée par l'instruction d'un nombre important de demandes de permis de construire, le démarrage et l'achèvement de chantiers et les premières livraisons et inaugurations de bâtiments.** Une dizaine de demandes de PC a été instruite dont :

- 7 pour le seul parc d'activités de l'Alouette situé sur les communes de Bully-les-Mines, Liévin et Aix-Noulette (Primelog, Virtuo 1 et 2, Poste Immo, Iveco, CTPLV, FLB, Goodman, Robotage Location, Actidis/Chauffamat, Novares, HPV ...)
- 3 accordés à fin 2018 (CTPLV, Iveco, Poste Immo)

Le projet impulsé par PRIMELOG développera 100 000 m² dont 4 000 m² de bureaux en façade d'autoroute A21 pour un centre de distribution XXL. L'entreprise VIRTUO, spécialisée dans le développement de projets immobiliers logistiques, a quant à elle fait l'acquisition d'un ensemble foncier d'environ 16 ha constitué de trois lots (37 080 m², 18 540 m² et 6 500 m²). Enfin, le groupe La Poste a choisi la zone de l'Alouette pour y aménager une plateforme multi-flux de 10 000 m² traitera plus de 18 000 colis chaque jour et assurera la distribution des

colis sur une large zone du bassin minier et permettra de proposer une offre de livraison Colissimo à J+1.

Les chantiers :

- en cours jusqu'en 2021
- Celui de la nouvelle plate-forme logistique du Groupe « Les Mousquetaires » sur la ZI des 14 à Avion qui a fait l'objet d'une première livraison et mise en exploitation de locaux en août 2018 (entrepôt produits frais et gel correspondant au transfert de la base de Bruay-la-Buissière)
- démarrés au 2nd semestre 2018 : Robotage Location sur La Galance à Sallaumines, Iveco sur l'Alouette à Liévin

Les livraisons et inaugurations :

- APEI, PA des Oiseaux à Loison-sous-Lens, inauguré en avril 2018 (transfert/développement d'un atelier de métallerie, précédemment situé rue de Londres à Lens)
- COLAS Artois, PA de la Galance à Noyelles-sous-Lens, inauguré en juin 2018 (transfert/développement de l'agence Artois du groupe, précédemment située rue de Varsovie à Lens)
- CAT Transports, ZI des 14 à Avion, livré en septembre 2018 (Implantation de l'entreprise en provenance de l'arrageois)
- Payen, PA des Oiseaux à Lens, livré en décembre 2018 (Implantation de l'agence TP nord du groupe dont le siège est à Rozay-en-Brie, précédemment située à Noyelles-Godault)

Les commercialisations 2018 :

- 4 dossiers ont été validés (Chauffamat du groupe Actidis, implantation sur le PA des Oiseaux, FLB, Citévert et MAE Transport, transfert et/ou développement sur l'Alouette à Liévin pour les 3) représentant 113 emplois maintenus ou à créer dans les 3 ans – 4 000 m² à construire sur un peu plus de 2 ha commercialisés dans les parcs d'activités communautaires.

A cela s'ajoute une trentaine de projets en négociation ou en perspective (Kloosterboer, Goodman, Primelog Harnes, AMC TP, Galloo, Spare Auto, SCI AMA, ESAT d'Hersin et de Lens, Relais A21, Gorrias, MAE Transport, Citévert, OG Trans, LCR, Nexity, Allard, AJS, BKF, Helios, AQP, RMS, Euromed, Blondel, Savary, LD carrelage, DTI, Verdipole...)

Sur le volet immobilier, quatre nouvelles entreprises sont arrivées dans les locaux communautaires hors pépinières (AJW finances, Sweethome, et Toilettage canin à Liévin, Batia environnement à Wingles) induisant la création ou le maintien d'une quinzaine de personnes et une soixantaine d'entreprises ont été accompagnées dans leur recherche immobilière sur la CALL (dont la société Cofraloc installée à Bully-les-mines, Monsieur Denis PRIGENT, atelier sculpteur à Lens, Aditec également à Lens...).

SIRIUS : UN NOUVEL IMMEUBLE DE BUREAUX DANS LE QUARTIER DES GARES DE LENS

Afin de conforter le pôle tertiaire du quartier des gares de Lens et de permettre aux entreprises de bénéficier du dispositif « bassin urbain à redynamiser », la Communauté d'agglomération de Lens Liévin a délibéré en avril dernier pour acquérir en l'état futur d'achèvement le lot 3 du quartier des gares dit « Sirius ». Cet immeuble de 3600 m², dont la livraison est prévue pour novembre 2019, contribuera pleinement aux ambitions du projet de territoire, en renforçant les fonctions métropolitaines de la ville de Lens et par là, en renforçant sa centralité. Il permettra également le parcours résidentiel des entreprises de l'agglomération, et notamment des start up issues des différents clusters.

UN SOUTIEN PRONONCÉ À L'ENTREPRENEURIAT

Ces dernières années, le taux de création d'entreprises sur la CALL figure parmi les plus importants de la Région. Cette dynamique a vocation à être renforcée par la mise en place par l'Etat du dispositif Zone Franche dans le cadre de l'ERBM à compter du 1er janvier 2018.

Ce soutien à l'entrepreneuriat est d'ailleurs l'un des enjeux inscrits dans le projet de territoire. Il s'illustre notamment :

- par des offres d'hébergements en nos pépinières, plusieurs nouvelles PME ont ainsi été hébergées sous la bannière de la CALL. Dans celle de Liévin, quatre nouvelles entreprises (Solution Toiture, Next Energies, OD Concept, Ecobat) se sont installées entraînant la création de 15 emplois.

La pépinière de Loos-en-Gohelle, quant à elle a vu l'arrivée de cinq entreprises (Weloop, 2G Energie, AK Filtration, Team2, Itherm) entraînant la création de 6 emplois.

- par l'ingénierie et l'aide financière apportées conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance : Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois, et la BGE.

L'ensemble de ces opérateurs a accompagné 173 projets sur le territoire, induisant la création et le maintien de 500 emplois. Le montant global des prêts d'honneurs accordés s'élève à près de 700 000 € ainsi investis au profit de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Le soutien n'est pas que financier, les entreprises locataires de la CALL ont ainsi pu bénéficier d'audits et conseils effectués par les experts de la BGE qui ont également activement participé à la promotion de l'attractivité du territoire à travers la communication autour du dispositif d'exonérations fiscales des Bassins Urbains à Dynamiser (BUD).

C'est dans ce contexte, encourageant la création et la reprise d'entreprises, que le réseau Entreprendre en Artois a choisi en 2018 l'Agglomération de Lens-Liévin pour la mise à l'honneur de ses lauréats (au Louvre-Lens le 29 mars).

A ces actions, s'ajoute l'accent mis sur la sensibilisation à la création d'entreprises auprès du jeune public. Cela se traduit par la participation à des journées de coaching de mini-entreprises du territoire, l'organisation de camps de l'innovation, ceci en partenariat avec le rectorat et l'association entreprendre pour apprendre.

Fin 2018, notre intercommunalité a ainsi accueilli le salon territorial Grand Artois des mini-entreprises rassemblant 1 000 jeunes de la CALL et des agglomérations voisines, et participé au salon dédié à la création d'entreprises (Business Power à Lille au mois de septembre).

Ce volet entrepreneuriat se décline également en matière d'artisanat à travers la poursuite du plan 2017-2020 signé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), et qui s'est déployé allégrement en 2018. Quelques chiffres clés pour illustrer ses résultats :

- Sur le dispositif artisans connectés (aider les artisans à s'approprier et utiliser le numérique) : 76 diagnostics et 34 plans de formation ont été réalisés.
- Artisans du futur (montée en compétence pour la rénovation énergétique des bâtiments) : 115 diagnostics et 31 plans personnalisés réalisés.
- Plus fort ensemble (soutien à la création et au développement de groupements d'artisans pour une offre globale de services et de travaux de rénovation énergétiques) : une quarantaine d'entreprises ont été sensibilisées par la CMA. Cette dynamique accompagnée, non seulement par la CALL et la CMA, mais aussi par le CD2E, s'illustre par l'émergence d'un groupement d'entreprises artisanales baptisé « Echobat grand Artois ».
- Enfin, l'action Artimarchés (aider les artisans à répondre aux marchés publics) a fait l'objet de 14 accompagnements personnalisés.

La réussite du salon international des Métiers d'Art et ses 20 000 visiteurs annuels illustre également l'engagement de la CALL et son souhait d'accentuer l'essor de l'artisanat comme un véritable levier de développement local.

Il convient aussi de signaler que pour mieux appréhender ces enjeux en ce domaine de l'entrepreneuriat, une étude a été commanditée auprès d'AULA afin de pouvoir encore améliorer la réponse du territoire aux besoins de la création d'activités dans les années à venir.

PERSPECTIVES 2019

Le lancement d'un appel à projets de soutien aux initiatives de l'ESS

L'Observatoire Régional de l'Economie Sociale & Solidaire indique qu'on dénombre environ 7100 emplois appartenant au champ de l'ESS sur le territoire de la CALL, ce qui représente 11.5 % des emplois dans l'économie globale. Dans le cadre de la mise en place d'une politique de soutien à la création, au développement et à la pérennisation d'activités économiques relevant de l'ESS, un comité des partenaires ESS du territoire a été constitué en 2018. Ce comité a travaillé à la rédaction de la charte éthique que devront respecter les projets afin d'être soutenus par la CALL (4 marqueurs : Utilité sociale, coopération, gouvernance démocratique, et lucrativité limitée), ainsi qu'à la rédaction de différents projets de dispositifs d'aides aux structures de l'ESS s'inscrivant dans le cadre du dispositif régional, et qui pourraient être mis en place en 2019.

Ainsi après avoir accompagné les belles réussites économiques de notre territoire que sont le garage solidaire, l'Ecole de Production Automobile..., le lancement d'un Appel à projets permanent de soutien aux initiatives de l'ESS sera la suite logique de ce travail collaboratif autour de l'ESS sur le territoire.

Se doter d'un dispositif d'aides aux entreprises pour accompagner les dynamiques locales

La CALL dispose, en vertu de l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la possibilité de conventionner avec la Région Hauts de France sur les dispositifs d'aides aux entreprises qu'elle pratique et sur leur financement. Aussi, afin de proposer un accompagnement optimal aux entreprises du territoire, la CALL doit délibérer conjointement avec la Région sur les conditions d'interventions spécifiques qu'elle souhaite pour le territoire. L'accent serait mis sur les TPE/PME, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, et les commerçants-artisans.

Ce premier conventionnement technique sur les dispositifs d'aides pourrait également être complété d'un partenariat et document plus large rappelant les grands axes de la stratégie de développement économique du territoire mise en œuvre dans le respect du SRDE II.

Accompagner les besoins en recrutement et en formation des projets d'implantation

Accompagner le développement de l'emploi, renforcer l'employabilité des habitants, adapter les formations aux emplois proposés : ces enjeux majeurs sont inscrits dans le projet de territoire.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a, ainsi, accompagné 3 246 personnes et contribué à la signature de 564 contrats de travail. Le nombre d'heures réalisé en insertion équivaut à 138 ETP en 2018 contre 102 l'année précédente. La Mission Locale a quant à elle permis de mettre plus de 9 127 jeunes en situation de travail (+26,2%). La Maison de l'Emploi s'est mobilisée autour du dispositif de formation innovant le FIT : la Formation Intégrée sur le lieu de Travail qui vise à former directement sur les chantiers aux normes de la réglementation thermique. Par ailleurs, 155 jeunes de 18 à 26 ans sortis sans qualification du système scolaire, ont suivi à Liévin l'école de la deuxième chance. Cette volonté de poursuivre la montée en compétence des habitants pour favoriser l'accès à l'emploi se retrouve dans l'action de la plate-forme Proch'Emploi, qui en lien direct avec les entreprises a permis en 2018, 134 mises à l'emploi (CDD, CDI, Alternance).

L'ensemble de ces partenaires, fort de leurs savoir-faire et de leurs résultats, sont désormais mobilisés pour accompagner en 2019 les besoins en recrutement et formation notamment des projets d'implantations de plates-formes logistiques (principalement pour le e-commerce) sur les différents parcs d'activités de l'agglomération où près de 2 000 emplois sont attendus.



**DÉVELOPPEMENT CULTUREL
TOURISME, SPORTS
VALORISATION DU PATRIMOINE**



ANIMATION CULTURELLE & PATRIMOINE

Au sein de la Direction Culture, Tourisme et Sports, le service Culture et Patrimoine qui a vu le jour au cours de l'année 2018 se compose d'une cheffe de service, d'une coordinatrice à l'éducation artistique, d'une médiatrice cinéma, de trois chargés de développement et de médiation en charge du label Pays d'art et d'histoire, d'une chargée d'appui aux projets et aux partenariats culturels et d'une chargée d'accueil.

Ce service est essentiellement en charge du déploiement de l'intérêt communautaire portant sur la compétence culture et sur le portage de dispositifs et de labels dont la CALL est titulaire : label « Villes et Pays d'art et d'histoire* », dispositif Etat : Contrat Local d'Education Artistique, dispositif Région : médiation cinématographique.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

SOUTIEN AUX ACTEURS ET MANIFESTATIONS CULTURELS

La CALL a poursuivi sa politique d'accompagnement et de développement des centres culturels du territoire en vue d'une large mobilisation des habitants, ainsi 215 000 € ont été alloués à l'accompagnement financier des 11 centres culturels du territoire et répartis comme suit :

- Espace Culturel Jean-Ferrat à Avion : 25 154 €
- Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 3 173 €
- Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 6 156 €
- Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 30 000 €
- Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 19 600 €
- Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 18 094 €
- Centre Arc-en-Ciel à Liévin : 30 000 €
- Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe:20 000€
- Espace Culturel La Gare à Méricourt : 20 000 €
- Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 15 319 €
- Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines : 27 504 €.

Cette intervention financière de l'Agglomération auprès des centres culturels à favoriser la structuration de l'offre culturelle pour une meilleure lisibilité des habitants, faciliter la mise en place de temps forts de disciplines diverses (théâtre, festival de marionnettes, temps dédié à l'humour,...), et contribuer à l'accueil d'artistes en résidence ou ponctuellement dans le cadre d'ateliers ou de prêt de plateau.

Le territoire dispose d'une scène nationale basée sur la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle, la CALL a accordé 290 000 € à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais au titre du fonctionnement pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa diffusion sur site et hors les murs et 133 000 € au titre de l'investissement à des fins d'aménagement de la Fabrique Théâtrale du 11/19 à Loos-en-Gohelle. L'accompagnement de la CALL auprès

de Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier a permis le développement d'une politique culturelle au plus proche des habitants, en effet au-delà de la riche programmation développée à la Fabrique Théâtrale du 11/19, Culture Commune a multiplié au cours de l'année 2018, les partenariats avec les communes du territoire équipées ou non de lieu culturel.

30 000 € ont été attribués à l'association intercommunale de développement culturel Droit de Cité assortie de la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs afin d'asseoir la stratégie culturelle sur le territoire. Par le biais de cet accompagnement financier, l'image de la CALL a été associée aux manifestations portées par Droit de Cité notamment le festival musical « Les Enchanteurs » ou encore le festival jeune public « Tiot Loupiot ».

30 000 € accordés au titre du fonctionnement pour le pôle économique social, solidaire et culturel « Autre part » de l'association Porte-Mine, assortis de la contractualisation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de l'attribution d'une subvention au titre de l'investissement pour un montant de 133 000 € permettant à l'association la réhabilitation de son lieu de vie et de partage situé dans le quartier du 12/14. Les actions développées par Porte-Mine répondent pleinement aux attendus de la CALL dans le cadre de sa volonté d'inscrire la culture comme vecteur de développement personnel, d'estime de soi ou encore de sociabilité.

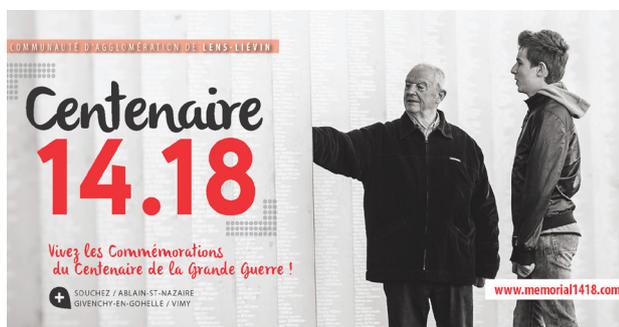
La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner tant en ingénierie qu'en financement, les manifestations culturelles d'envergure qui participent à la mise en valeur de notre territoire à ce titre une enveloppe de 90 500 € a été mobilisée comme suit :

- « Des Racines et des Hommes – Harnes » (4 000 €),



- « Les fêtes de la Renaissance – Association VABC » (40 000 €),
- « Été au Parc - Parc en Fête – Louvre-Lens », (30 000 €),
- « Colloque international de l'Association des Biens Français au Patrimoine Mondial – Mission Bassin Minier » (10 000 €),
- « Commémoration du 11 novembre à Vimy- Lorette » (3000 €),
- « Salon du Polar – Lens » (3 500 €),

Dans le cadre des Commémorations de la Première guerre mondiale, la CALL a souhaité magnifier l'écrin vert des abords du Centre Européen Lens 14-18' par l'implantation de l'Arbre de la Paix – une œuvre monumentale et mémorielle conçue par l'artiste Géraldine QUENIART (25 000 €).



PRÉPARATION D'UN SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, **la CALL en partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a engagé une étude portant sur la mise en place d'un schéma de développement de la lecture publique.** Le marché a été attribué au cabinet ABCD en décembre 2018 et l'étude se déroulera en 2019.

CLEA

Mise en place de la première année de résidence CLEA
Définition et objectifs du dispositif : **Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) est un dispositif mis en place par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France avec l'appui du rectorat de l'académie de Lille** (Délégation Académique aux Arts et à la Culture). La convention est conclue sur 3 ans, de septembre 2018 à juin 2021, renouvelable une fois.

Le CLEA a pour ambition de sensibiliser, faire découvrir et appréhender la création contemporaine au plus grand nombre à travers une approche concrète de l'art. Il s'agit non pas d'une résidence de création artistique mais d'une résidence-mission qui a pour but de valoriser les échanges entre des artistes et des publics (rencontres, expérimentations, performances, découverte de la production de l'artiste). S'adressant principalement au jeune public, les partenaires et les publics visés sont les institutions

culturelles, les établissements scolaires ou extra-scolaires, les établissements d'hébergements et services médico-sociaux et sociaux ou encore les établissements de santé.



Etapes de mise en place du dispositif en 2018 :

- Appel à candidatures en avril/mai 2018, sélection des artistes en mai 2018
- Recrutement d'une coordinatrice d'éducation artistique au 1er juillet 2018
- Organisation de la semaine d'immersion qui s'est déroulée du 8 au 12 octobre 2018 (160 personnes rencontrées)
- Organisation de comités de suivi, coordination entre partenaires et artistes, suivi de la communication tout au long de l'année
- Préparation de la résidence CLEA 2019/20 pour lancer l'appel à candidatures dès janvier 2019.

Suite à la rencontre avec les artistes, une cinquantaine de projets ont été adressés à la CALL dans l'objectif de travailler avec les artistes du CLEA en 2019. La résidence d'artiste se déroulera au cours du premier semestre 2019.

CINEMA AUTREMENT

Déploiement de la politique culturelle cinématographique sous l'impulsion du Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Hauts-de-France finance depuis 2017 un dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs pour les salles de cinéma de proximité. L'objectif est de soutenir le contact avec les publics au cœur des territoires, et ainsi, favoriser, qualifier, développer l'accès à la culture cinématographique et l'éducation à l'image pour tous. La communication numérique, l'innovation, la dynamique de réseau sont quelques-unes des stratégies mises en avant.

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, soucieuse d'entretenir le contact avec ses habitants et d'associer proximité et rayonnement, la CALL s'est inscrit dans le projet en s'appuyant sur les deux cinémas municipaux de Harnes et Avion. Une Médiatrice Cinéma a donc été recrutée en octobre 2018 au sein du service « Culture et Patrimoine ».

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ACTIONS DE MÉDIATION

Plus de 10 500 personnes ont bénéficié d'actions de sensibilisation.

Jeune public : 2 700 jeunes (Projet Grande Guerre collège, APEI etc.)

Habitants : environ 7 200 personnes dans le cadre de projets à l'année et d'événementiels (Le Bassin minier fête le Patrimoine mondial, Printemps de l'Art déco, Ici et là dans la cité, résidences d'artistes, Parcours du Cœur, visites inaugurales de la signalétique UNESCO, expositions, commémorations du 11 novembre etc.).



EXPERTS/ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR/FORMATION

615 personnes (Universités d'Arras et du Québec à Montréal, Amis du Centre Historique Minier, Association Chemins d'histoire sociale, Consulat de France à Shenyang (Chine), formation des guides de l'Office de Tourisme, conférence Maisons & Cités, intervention à l'occasion des Rencontres européennes «Territoires de l'après-pétrole - l'atout du paysage etc.)

A cela s'ajoute, l'accueil des visiteurs et habitants

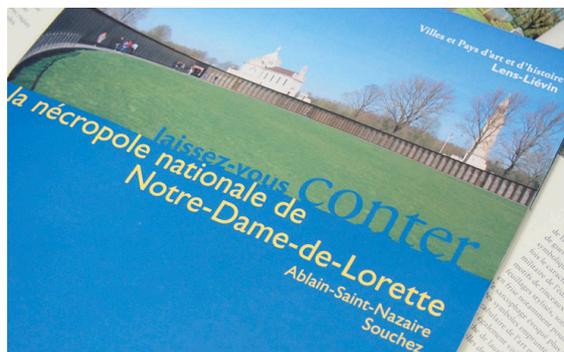
Événementiels : Printemps de l'Art déco, RDV aux jardins, Le Bassin minier fête le Patrimoine mondial, Fête de la Chaîne des Parcs, Journées européennes du patrimoine, Commémoration du 11 novembre, Sainte-Barbe etc.



EXPOSITIONS

Nouvelles expositions (Fosse 24 à Estevelles, Arts déco, L'invention du Patrimoine mondial) et présentation des expositions existantes (Maison syndicale, Bassin minier Patrimoine mondial).

EDITIONS



Deux programmes « Rendez-vous » et le journal « Chez moi, mon jardin... » réalisé dans le cadre de la résidence d'artistes « Arts de jardins en sol mineur – Les habitants passagers 2018 ».

INGÉNIERIE

Signalétiques, appui à l'Office de Tourisme pour la définition de produits scolaires et groupes, formation des services civiques de la Chaîne des parcs du PMA, comités locaux et conception d'outils de médiation UNESCO, contributions à l'étude pression urbaine de la MBM et aux documents d'urbanisme, projet Arts & Jardins Hauts-de-France, portail web du réseau régional des VPah, trail Urbain, subventions aux associations etc.

TOURISME, SPORTS & EVENEMENTS

Au sein de la Direction Culture, Tourisme et Sports, le service Tourisme et Sport est composé d'un chef de service, d'une chargée de mission Tourisme et d'une chargée de projets sport et événementiels. Ce service est en charge de la mise en place d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire et du déploiement de l'intérêt communautaire portant sur ces deux compétences.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

LE MÉMORIAL '14-18 À SOUCHEZ

A l'instar des autres équipements de mémoire en région et en Belgique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de diversifier l'offre du site du centre d'Histoire de Souchez dédié à l'interprétation des événements de la Grande Guerre dans le Nord et le Pas-de-Calais par le développement de nouveaux services pour l'accueil des groupes et des visiteurs individuels.

A ce titre, l'ex centre européen de la paix en bordure de voie départementale sera transformée pour la tenue de séminaires et d'une restauration commerciale. Par ailleurs, une refonte de l'architecture permettra de créer un signal pour mieux mettre en relation le musée et la Nécropole.

NOUVEL OFFICE DE TOURISME

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a procédé à l'acquisition d'un ensemble immobilier à haute valeur patrimoniale, place Jean Jaurès à Lens en vue d'inscrire l'office de tourisme de Lens-Liévin dans une démarche résolument innovante pour permettre à la destination de faire référence au niveau Euro-régionale en matière d'accueil touristique.

Au quotidien, ce lieu de vie remplirait à la fois des fonctions classiques d'un office de tourisme (accueil, information, réservation avec la présence sur site des équipes de l'Office de tourisme de Lens-Liévin), de consommations touristiques (espaces d'expositions, boutique-souvenirs, promotion et information touristique à une échelle appropriée, café-rencontres, hébergements artistiques, espaces de co-working,...) et des missions d'accompagnement et d'expérimentation pour les acteurs et porteurs de projets (restaurant ou café d'application, espace de formations, expérimentation et démonstration de dispositifs e-tourisme,...) réalisé avec le concours de partenaires à déterminer.

Bien plus qu'un traditionnel office de tourisme, **il s'agit de créer un lieu majeur de convergence des initiatives locales et régionales autour du développement et des nouvelles pratiques touristiques.**

La CALL a en octobre 2018, désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage avec la mise en place d'une équipe de management de projet dédiée au pilotage des études de programmation fonctionnelle, technique et organisationnelle du projet, ainsi que l'assistance au maître d'ouvrage au cours de la phase de choix du maître

d'œuvre en vue de la transformation de l'ensemble immobilier.

Par ailleurs, la CALL a souhaité également anticiper la dynamique en amorçant en fin d'année une première tranche de travaux pour permettre l'installation des équipes de l'office de tourisme sur le site au printemps 2019.

SUBVENTION OFFICE DE TOURISME ET DU PATRIMOINE

La communauté d'Agglomération de Lens-Liévin avec le concours de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin a défini un positionnement stratégique autour d'un tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui caractérise la personnalité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurés mais aussi des paysages bruts.

Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients. **La marque « Le sens de l'essentiel » a ainsi été créée par l'Office de Tourisme où des actions de communication ont permis de mettre davantage en avant les offres du territoire.** (Déclinaison d'une nouvelle charte graphique, renouvellement des supports print et web, réalisation d'un nouveau site web, accueil de bloggeurs...)



C'est pourquoi la CALL a porté sa subvention annuelle à 1 000 000€ afin de donner à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin une nouvelle impulsion. Les dispositifs d'accueil ont été renouvelés en passant d'une logique d'accueil à une logique de service et de lieux de convivialité.

De nouvelles offres de découverte du territoire ont été créées avec la mise en place et l'animation d'un réseau d'acteurs en phase avec le positionnement du territoire (ex. : visite mystère, apéro bière fromage...)

Suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier « A la ville de Limoges » par la CALL, des travaux ont été opérés sur ce site, afin qu'il devienne le tiers-lieu totem de la destination.

TAXE DE SÉJOUR

Le choix de l'instauration en 2018 de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été un acte politique fort, révélateur d'une maturité du territoire en termes de destination touristique.

La taxe de séjour est prélevée à l'occasion des nuitées passées par les touristes dans les hébergements touristiques du territoire. Au regard des besoins nécessaires pour le développement touristique, il semblait important de faire participer les touristes aux charges engagées afin de ne pas faire reposer le financement uniquement sur les contributions fiscales de la population locale.

Les recettes de la taxe de séjour sont reversées intégralement à l'office de tourisme afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes, de développer l'offre touristique du territoire et de promouvoir la destination.

CAMPING-CARS

Suite à l'essor touristique que connaît le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin avec les grands sites de mémoire, le Louvre-Lens, le patrimoine minier, les attractivités urbaines, **la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un régime d'aide aux communes souhaitant aménager, sous maîtrise d'ouvrage communale, ce type d'équipement en 2015.** **La commune d'Ablain-Saint-Nazaire a sollicité la CALL afin de bénéficier de cette aide.** Le projet travaillé, conjointement avec la MDAT et la commune, a pour finalité la réalisation d'une aire de services pour camping-cars, composée de 3 emplacements, notamment destinée aux touristes intéressés par les sites de mémoire de la Grande Guerre. Celle-ci sera positionnée rue Ponthiers près du city stade.

LE PARC DES BERGES DE LA SOUCHEZ



Le bassin minier du Pas-de-Calais dispose d'un paysage façonné par l'homme et grandement hérité de la période d'activité minière dont le terril est un des symboles les plus forts. Initié par le paysagiste de renommée internationale Michel Desvigne, **la chaîne des Parcs vise à la reconversion urbaine du territoire par la valorisation des grands sites paysagers hérités de l'époque minière constituant un réseau de 7 parcs souvent de grande dimension reliés les uns aux autres.**

En 2016, la CALL a décidé d'assurer un rôle de financeur et de coordinateur pour la réalisation d'un des 7 parcs constituant la chaîne des parcs sur le Bassin Minier du Pas-de-Calais, le Parc des Berges de la Souchez. Ce projet vise à la création d'un site homogène du 10 km le long du Canal de Lens, soit 300 ha d'espaces verts et bleus propices à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente tout simplement. Le challenge est ici d'ouvrir ces espaces, d'assurer les continuités, de développer l'attractivité de secteurs à forts potentiels pour attirer à terme les populations locales mais également les visiteurs.



Après une année 2017 consacrée aux phases de consultation des entreprises pour l'attribution des lots travaux, au montage des dossiers de subvention pour obtenir la participation la plus conséquente possible des partenaires européens (FEDER) et régionaux (PRADET), aux autorisations de travaux de VNF avec établissement de nouvelles conventions communales de superposition de gestion et enfin au montage des autorisations spécifiques à l'aménagement des terrils 94 et 94a de Noyelles-sous-Lens, classés au titre des sites en décembre 2016 et qui nécessitent l'obtention d'un permis d'aménager soumis à l'accord du Ministère de la transition Ecologique et Solidaire.

Le lancement des travaux a été effectué le 28 mai 2018. Pour s'achever à l'automne 2019. Dès décembre 2018, la réhabilitation de la passerelle de l'étang du Brochet harnésien permet aux piétons et cyclistes la traversée du canal en toute sécurité. Cette passerelle historique était pour cause de sécurité fermée depuis de nombreuses années

SPORT

LANCEMENT DU PLAN PISCINE

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissant. L'année 2018 a été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45 % des 3 274m² de bassins répartis sur les 6 complexes, couvrant 133m² pour 10 000 habitants. Ce ratio inférieur à 200 m² pour 10 000 habitants ne permet pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive. Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet car ils souhaitent :

- favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'Agglomération ;



- développer la pratique sportive à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire ;
- répondre aux besoins des habitants en proposant une offre diversifiée et un accès équitable aux équipements ;
- améliorer significativement le niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement.

La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscine débuté en septembre 2018

qui permettra de formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les interventions de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

En 2018, elle a dressé la situation technique des équipements du territoire, a réalisé un questionnaire pour recueillir l'avis de la population et des associations sur les attentes.

Le premier semestre 2019, permettra d'identifier les projets sur le territoire et d'établir les préconisations sur lesquelles la CALL pourrait s'engager pour soutenir en fonctionnement et en investissement la qualité des

surfaces aquatiques et l'apprentissage de la natation, traduit dans un plan piscine.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI (DTA)

La construction et l'évaluation de politiques sportives par **les territoires est essentielle pour répondre à leurs enjeux de développement. Pour faciliter cette construction, le ministère chargé des sports a formalisé une démarche de diagnostic territorial dédiée aux sports : DTA. Le DTA permet d'accompagner les collectivités dans la définition de ses orientations en matière de sport et loisirs de nature dans le cadre d'une politique globale.**

A partir d'une problématique identifiée et posée par la collectivité, le DTA fait apparaître les caractéristiques, les atouts, faiblesses et les potentialités du territoire, par l'analyse de données du terrain quantitatives et qualitatives. L'analyse approfondie de l'offre et la demande sportive est croisée avec tous les champs sectoriels nécessaires pour répondre à la problématique posée.

La maîtrise d'ouvrage du DTA sport est assurée par la CALL tandis que la maîtrise d'œuvre a été confiée aux étudiants (3) de Lille 1 sous la bienveillance de la DRJCS Hauts-de-France.

Le DTA sport de la Communauté d'Agglomération porte sur la stratégie de développement du sport pour tous en s'appuyant sur les espaces, sites et itinéraires naturels notamment la chaîne des parcs et les sentiers de randonnée ainsi que sur les événements sportifs développés pour permettre au territoire de gagner en lisibilité et visibilité et asseoir sa position de fédérateur de la dynamique sportive. Les conclusions du DTA conduiront à la définition d'axes stratégiques eux-mêmes déclinés en programme d'actions en 2019.

SPORT

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET À LA PRATIQUE SPORTIVE

Attribution de subvention au titre du haut niveau saison 2017-2018

Le territoire compte 22 associations sportives évoluant au Haut Niveau (15 en 2016-2017). Eu égard au niveau correspondant à chaque équipe et en fonction de la part de la subvention communale, la communauté d'Agglomération a apporté une aide financière globale de 405 260€.

Soutien financier aux manifestations sportives d'envergure

• Meeting international d'athlétisme

Après quelques années d'absence, le meeting international d'athlétisme de Liévin est de retour au sein de l'aréna stade couvert. Pour son grand retour, il a accueilli pas loin de 170 athlètes dont le champion olympique du 800 m Pierre-Ambroise Bosse. Ce meeting a été classé cinquième meeting mondial. 5 000 spectateurs ont pu apprécier la performance des athlètes. Participation CALL : 115 000€



• La route du Louvre 2018

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son soutien à la ligue Hauts de France d'Athlétisme dans l'organisation de la 13ème édition du Marathon et des courses et randonnées de la Route du Louvre. Le 13 mai 2018, le parc du Louvre qui été pour la première fois le site d'arrivée a accueilli environ 20 000 participants et presque autant de spectateurs.

Une subvention de 35 000 euros a été allouée à la Ligue Hauts de France d'athlétisme.

• 5ème édition du Trail des Pyramides Noires

La Mission Bassin Minier organise le Trail des Pyramides Noires pour renforcer le potentiel sportif du Territoire du Bassin Minier qui s'est déroulé le 26 mai 2018. Un millier de coureurs participent à cet ultra trail qui permet dans sa boucle de 105 kilomètres de gravir 20 terrils.

Une subvention de 3 000 euros a été allouée à la Mission Bassin Minier afin d'organiser cette manifestation.

• Championnat de France de HIP-HOP

L'association Culture Pop a organisé le samedi 24 novembre 2017 à l'Aréna stade Couvert de Liévin en collaboration avec l'association BBOYFRANCE et la ville de Liévin la finale du championnat de France de danse Hip Hop.

La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 24 500€.

• Tournoi international de Judo de Harnes

Depuis plusieurs années, le judo club de Harnes organise un tournoi international labellisé par la fédération française de judo. La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 5000€ pour l'édition 2018.

Soutien financier aux manifestations sportives

La communauté d'Agglomération a apporté un coup de pouce financier pour un total de 16 000€ à des manifestations sportives locales : la canadian race, l'aréna trail, trail noyellois, le cross Jean Villet, la course contre la faim, coupe de la ligue de parachutisme, le trail des mingeux de maguettes, l'attelage des zouaves.

Pass'sport

La CALL a décidé de revoir son dispositif d'accompagnement à la pratique sportive en juin 2017, en mettant en place un Pass'sport à destination des jeunes sportifs du territoire qui donne le droit à une réduction sur les adhésions sportives. Pour en bénéficier, les jeunes doivent être domiciliés sur l'une des 36 communes, être âgés de moins de 18 ans et s'inscrire dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire affiliée à une fédération sportive française reconnue.

Le montant du pass'sports a été fixé à 30€ par bénéficiaire. Le dispositif a été enclenché le 1er juillet 2017 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2017 et un versement du remboursement aux 196 clubs participants au dispositif en juin 2018.

10 333 pass'sports ont été comptabilisés ce qui représente un coût de 309 990€.

28 disciplines sportives différentes ont été répertoriées, la plus fréquentée étant le football avec 3 844 licenciés suivis par le judo (1600), puis la gymnastique (839).

La commune de Liévin enregistre le plus grand nombre de Pass'sport avec 1691 coupons déposés, suivie ensuite de la commune de Harnes avec 819 coupons.

Le 1er juillet 2018 la deuxième édition du Pass' sport a été lancée.

ÉVÈNEMENTS

BUBBLE SKY

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en œuvre un programme d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire. Convaincue que la Culture, le Sport et le Tourisme constituent des leviers importants du développement économique, un événement fort avait été lancé, l'Umbrella Sky, un ciel de parapluies installé par l'artiste portugaise Patricia Cunha. Ce dispositif artistique avait rencontré un réel succès. **Après l'Umbrella Sky, l'artiste portugaise est intervenue en juin 2018 avec son équipe pour installer rue de la Paix un ciel de ballons qui a rencontré un grand succès auprès de la population avec des photos largement relayées sur les réseaux sociaux.** Coût : 12 000€.

LENS-LIÉVIN TRAIL URBAIN

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté d'agglomération, la Ligue Hauts de France d'Athlétisme, les villes de Lens et Liévin ainsi que les associations de commerçants ont renouvelé l'événement populaire « Lens-Liévin Trail urbain ». Cette manifestation sportive, patrimoniale et familiale s'est déroulée le 1 décembre 2018, deux boucles étaient proposées aux participants : coureurs et marcheurs ont pu ainsi traverser des bâtiments peu utilisés comme l'église Saint-Amé à Liévin ou l'ancienne banque de France à Lens ou au contraire très prisés tel le stade Bollaert –Delelis ou les grands bureaux de Liévin ou bien encore insolites le marché de Noël de Liévin, la concession Ford,

Cette seconde édition du trail urbain a rencontré un très beau succès avec ces 2500 participants (2000 en 2017).

LES 50 ANS DE L'AGGLO

Pour ces 50 ans, l'intercommunalité souhaitait réunir sur le parc des cytises, les communes et ses partenaires institutionnels ou économiques dans un grand événement populaire et festif à destination de la population. Organisé en partenariat avec la radio Horizon dans l'Aréna stade couvert de Liévin. 12 000 personnes ont pu apprécier notamment les prestations de Slimane, Claudio Capéo et Madame-Monsieur

20 ANS DU RCL ET MEETING AÉRIEN

La Communauté d'Agglomération a accompagné le Racing club de Lens pour son exposition sur les 20 ans du titre de champion de France à l'ancienne Banque de France à Lens. Elle a également apporté une aide de 10 000€ à l'association fêtes en ciel pour l'aider à démarrer les démarches de mise en œuvre du prochain meeting aérien de Lens-Bénifontaine, prévu en septembre 2019..

LES FÊTES DE LA SAINTE BARBE

L'année 2018 a permis de faire émerger un événement, identitaire et porteur des valeurs du territoire, autour de la Sainte Barbe.

Cette première édition s'est déroulée du 30 novembre au

4 décembre 2018 dans la centralité de l'agglomération (Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle). Ces 5 jours de festivités ont regroupé 25 événements. Outre la CALL, cet événement a reçu le concours financier de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais. Participation CALL : 200 000 €.



VACANCES À L'USINE

Depuis plusieurs années, la visite d'entreprises rencontre un franc succès. L'expérimentation de cette opération sur le territoire a permis aux entreprises de partager leur savoir-faire et de faire apprécier l'économie en action, à l'occasion des vacances de la Toussaint. **13 visites ont été proposées dans les cinq entreprises ayant répondu favorablement à cette expérimentation.**

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Dans le cadre du centenaire des commémorations de la Grande Guerre, la Call en partenariat avec le Conseil Régional, les Archives Départementales, l'Office de Tourisme, la commune de Souchez et d'Ablain ont proposé **un temps fort tourné vers la Paix. Descente aux flambeaux, spectacle de danse, gestes symboliques et expositions ont été proposés en cette journée historique.** Coût pour la CALL : 57 230€.





GESTION DES RESSOURCES EAU & ASSAINISSEMENT DÉCHETS & RECYCLAGE



EAU & ASSAINISSEMENT

2018 a vu des évolutions notables pour la direction. Les piliers que constituent la ressource en eau, la lutte contre les inondations et la qualité du patrimoine ont été étoffés par deux nouvelles compétences :

- **la compétence GEMAPI**, obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre
- **la compétence ruissellement agricole** – érosion des sols - fruit d'une volonté politique forte de pouvoir agir durablement contre les inondations et de mettre en œuvre le projet de territoire à travers l'action : « enrayer les inondations et lutter contre les inondations en milieu urbains et ruraux ».

Cette ambition affichée se manifeste également dans les réalisations sur le terrain avec deux châteaux d'eau et les travaux menés en permanence sur notre territoire.

La démarche de reconquête de la qualité de l'eau s'est poursuivie et commence à donner ses premiers résultats s'inscrivant pleinement dans le projet de territoire à travers la thématique : « le paysage au service de la qualité de vie ».

Enfin, le bureau police des réseaux a vu ses sollicitations, par les usagers, augmenter, preuve du dynamisme et de l'attractivité de notre territoire.

SERVICE POLICE DES RÉSEAUX LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

LA POLICE DES RÉSEAUX

Le bureau consacre exclusivement son activité au service de nos administrés. Il s'agit de la clé d'entrée pour les usagers souhaitant avoir accès aux services publics d'eau et d'assainissement. L'évolution pluriannuelle montre une augmentation constante depuis 2014.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Demandes d'avis sur actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme)	312	378	888	814	792	651
Demandes d'information relative à la situation de bien vis-à-vis de l'assainissement lors de ventes immobilières	1225	1252	1250	1515	1656	1830
Demandes de raccordement	272	229	245	298	226	244
Demandes de subventions	120	22	41	27	50	28
Demandes d'assainissement non collectif	inc.	inc.	8	10	15	14
Total	1929	1881	2432	2664	2739	2767
Courriers émis hors demandes ci-dessus	inc.	inc.	inc.	inc.	81	109
Aménagements (lotissement, logements collectifs...)	inc.	inc.	inc.	inc.	inc.	inc.

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

En 2013, dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de la ressource en eau, notamment celle utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, le Gouvernement a désigné 1000 captages prioritaires nationaux pour lesquels l'effort de prévention

mis en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement en 2009 est renforcé.

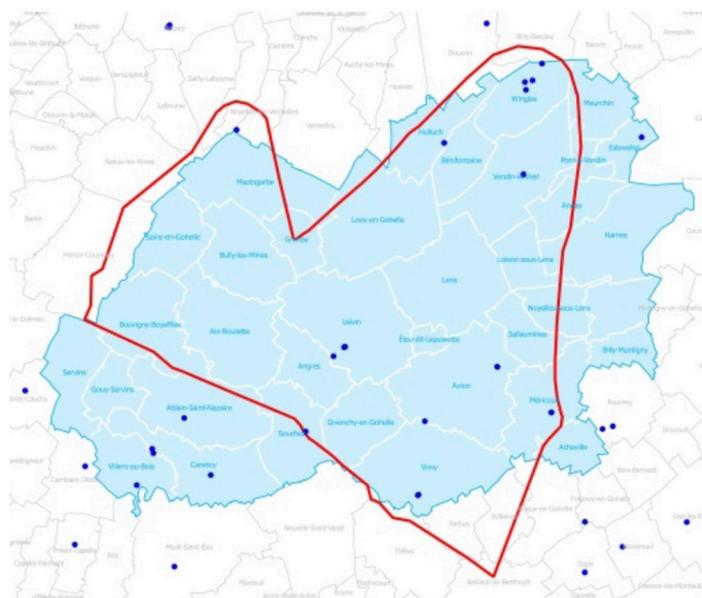
En 2014, cinq captages appartenant à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.) ont été retenus. Il s'agit des captages d'Avion « la Raquette », d'Hulluch, de Liévin « les Equipages », de Vendin, de Wingles, auxquels la CALL a souhaité ajouter le captage de Noyelles les Vermelles « Fontaine de Bray ».

Afin d'agir sur les problèmes de pollution à la source, de garantir à la population une eau de qualité et en quantité, mais aussi afin d'avoir une meilleure maîtrise de son prix de l'eau, la C.A.L.L. s'est lancée dans un vaste programme pour la maîtrise des sources de pollution de son territoire et pour la préservation et la reconquête de la qualité de sa ressource en eau.

En 2015, le C.A.L.L. a recruté un animateur O.R.Q.U.E. L'aire d'alimentation globale de six captages de la CALL, classés prioritaires dans le SDAGE 2016-2021 a été définie.

En 2016, achèvement de l'étude de définition de l'Aire l'Alimentation de Captage (A.A.C.) avec la détermination de la zone géographique où la nappe phréatique est la plus vulnérable aux pollutions diffuses de par la qualité des sols et la qualité des roches composant la nappe. Fin 2016, le COPIL décide de limiter le Diagnostic Agricole aux parcelles agricoles en zone sensible conformément aux préconisations de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et valide le diagnostic de 60 exploitations regroupant plus de 80 % de la surface agricole en zone sensible.

Carte de l'aire d'alimentation des captages (en rouge)



Le diagnostic multi pression sur l'A.A.C.

En 2017, la collectivité s'est lancée dans la première phase de son diagnostic multi pression agricole sur la partie Est de son Aire d'Alimentation des Captages (A.A.C. déterminée en 2016). 29 exploitations agricoles ont été diagnostiquées sur les 60 prévues.

En 2018, la collectivité a lancé la deuxième et dernière phase du diagnostic multi pression agricole sur la partie ouest de son territoire. L'ensemble des exploitations agricoles ont été diagnostiquées.

Fin 2018, le diagnostic multi pression non agricole a démarré. Il se terminera fin 2019 par la rédaction d'un programme d'actions agricole et non agricole permettant la reconquête de la qualité de notre ressource.

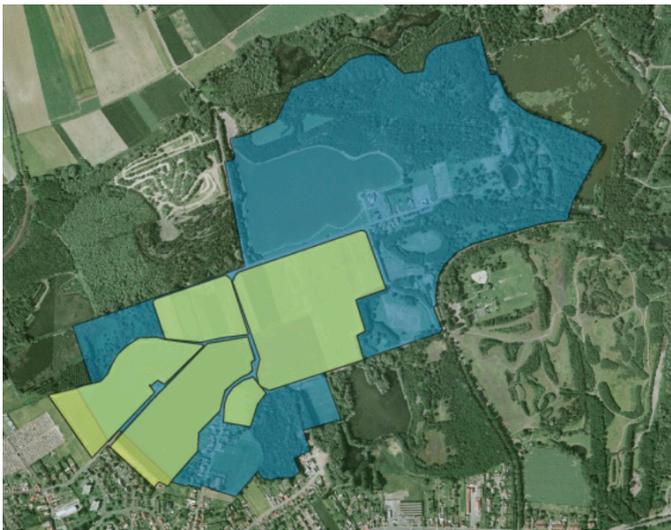
Les actions sur le champ captant de Wingles

En 2017, l'acquisition des parcelles du périmètre de protection rapprochée des captages de Wingles est lancée. Cette opération permettra de sanctuariser le champ captant qui couvre le quart des besoins en eau de la C.A.L.L. et de maîtriser les pratiques culturales.

En 2018, un diagnostic des parcelles acquises, réalisé dans le cadre du contrat de délégation du service public de production d'eau potable, a défini le potentiel agronomique et la faisabilité technique de production en agriculture biologique de ces parcelles qui permettra à la collectivité de déterminer leur devenir.

Localisation des parcelles sensibles pour la protection de la ressource en eau - Wingles

- Périmètre de protection rapprochée
- Parcelles agricoles sensibles (28HA)



La C.A.L.L. a lancé également en 2017 une étude des transferts de pesticides dans le sol et dans la nappe sur le champ captant de Wingles, réalisée dans le cadre du contrat de délégation du service public de production d'eau potable. Celle-ci s'est achevée en 2018 par la

détermination des zones de contribution et du risque de contamination de chacun de ces forages.

Les actions sur le champ captant de Noyelles les Vermelles

A la demande de la CALL, le captage de Noyelles les Vermelles a été ajouté aux 5 captages prioritaires retenus par l'Etat pour la reconquête de leur qualité.

En 2018, la collectivité a lancé l'étude de sauvetage de ce captage dans le cadre du contrat de délégation du service de production de l'eau potable.

Son objectif :

- Réaliser le diagnostic du champ captant et de son environnement
- Faire l'état des lieux de l'origine des sources azotées
- Définir les actions à mettre en place pour reconquérir la qualité de l'eau
- Modéliser la nappe de la craie sur ce secteur pour tester plusieurs scénarios

Action environnementale

Compensation des émissions de gaz à effet de serre par la plantation de 10 000 arbres sur le territoire de la CALL dans le cadre de la DSP.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Les élus de la CALL ont souhaité aller plus loin en se dotant de la compétence ruissellement agricole - érosion des sols (Conseil Communautaire du 22 mai 2018) puis de prendre de prendre la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines. En parallèle, une chargée de mission eaux pluviales assainissement est venue compléter les équipes en place. **Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts afin de prendre la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.**

Les Territoires à Risque d'Inondation

Sur notre territoire, le risque d'inondation par ruissellement est très présent mais mal connu. **C'est pourquoi, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais a réalisé une étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement sur ce territoire.**

Elle s'est finalisée en avril 2018 par un porté à connaissance de la cartographie du risque inondation sur 19 communes de la CALL qui identifie les zones de production, les zones de ruissellement et les zones inondables. Chacune de ces communes a été invitée à prendre en compte ces éléments de connaissance dans leur document d'urbanisme pour l'aménagement du territoire.

Les études : zonage pluvial et PAPI

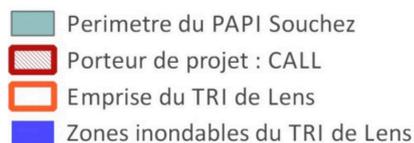
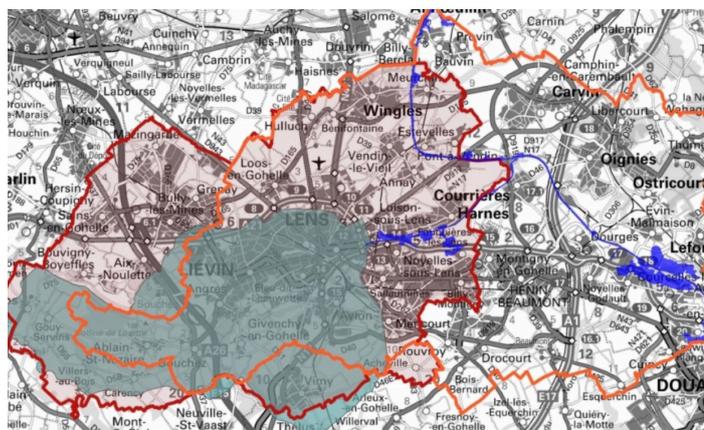
Une étude préalable à l'élaboration du zonage pluvial sur l'ensemble du territoire a été lancée cette année. **L'objectif est d'aboutir à l'élaboration d'une cartographie du territoire définissant les risques d'inondation par bassin versant.** Cette cartographie permettra de prescrire des mesures pour prévenir ces risques, mesures qui seront préconisées dans les PLU.

Suite aux inondations par ruissellement et par débordement du cours d'eau sur le bassin versant de la Souchez, les élus de la C.A.L.L. ont souhaité lancer une démarche cohérente, pertinente et efficace pour lutter contre ces inondations : le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin versant de la Souchez.

Le territoire du P.A.P.I. Souchez

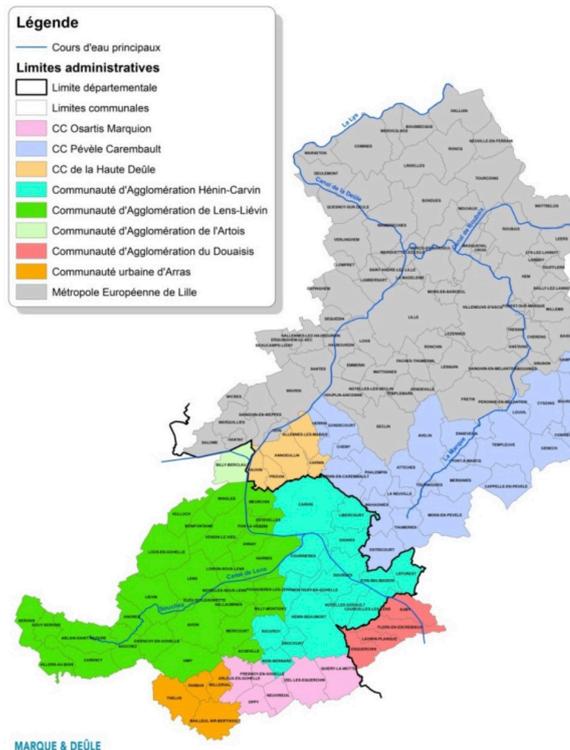
Le bassin versant de la Souchez s'étend sur 11km² et 19 communes dont 11 directement concernées : Gouy-Servins, Servins, Villers au bois, Carency, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Angres, Liévin, Eleu-Dit-Leauwette, Avion et Lens.

Le bassin versant de la Souchez est inclus - dans le Territoire à Risque d'Inondation de Lens (T.R.I.) élaboré dans le cadre du Plan de Gestion du Risque Inondation (P.G.R.I.).



- dans le SAGE Marque-Deûle, en cohérence avec le SDAGE du bassin versant de la Haute Deûle

Le territoire du SAGE Marque-Deûle



Le PAPI Souchez est un programme d'actions s'appuyant sur la SLGRI. Il se base sur le diagnostic territorial de la SLGRI affiné par l'étude de ruissellement effectuée par la DDTM. Il se décline selon 7 axes :

- La connaissance et la conscience du risque
- La surveillance et la prévision des crues et des inondations
- L'alerte et la gestion de crise
- La prise en compte du risque dans l'urbanisation
- Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Le ralentissement des écoulements
- La gestion des ouvrages existants.

Certaines actions sont terminées, d'autres se poursuivront en 2019 et finalisées en 2020.

L'objectif de la démarche PAPI

- Elaborer un programme d'actions pour prévenir durablement les inondations
- En association avec tous les acteurs (experts techniques, élus, professionnels et particuliers)
- Pour trouver des solutions efficaces et pertinentes à court (pour répondre à la demande forte des communes concernées), moyen et long termes.

Par délibération du 22 mai 2018, le Conseil communautaire autorise le Président à signer une convention d'AMO avec le SYMSAGEL pour l'élaboration et la mise en œuvre du P.A.P.I.

Par délibération du 5 octobre 2018, le Conseil communautaire approuve le programme d'action, malgré une non labellisation pour cause de PPRi non prescrit.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

BASSIN À GOUY SERVINS

Un bassin de tamponnement et d'infiltration des eaux de ruissellement a été créé à l'automne 2018 à Gouy Servins, chemin de la Vieville. Ce bassin a une capacité de stockage de 4 200 m³. D'une profondeur de 3,50 m, il s'étend sur une surface de 2 600 m². Un trop plein rejoint le fossé qui longe la parcelle. Une haie périphérique a été plantée ainsi que quelques arbres fruitiers dans le cadre de l'opération « Plantons le Décor ».

PERSPECTIVES 2019

Réalisation d'autres bassins

Une étude est en cours pour la création d'un bassin de tamponnement des eaux de ruissellement à Ablain Saint Nazaire, en bas du chemin à cailloux, sur un axe de ruissellement identifié lors de l'étude réalisée par la DDTM. Son volume serait de 5 400 m³. La vidange du bassin se ferait à débit régulé dans le réseau d'eau pluviale via une vanne qui ne s'ouvrirait que lorsque le réseau ne serait plus en charge après l'épisode orageux. Cet ouvrage aura pour objectif de réduire le risque d'inondation et de protéger les biens et les personnes en aval.

Une autre étude réalisée en 2018 aboutira à la création en 2019 de 3 bassins de tamponnement et d'infiltration des eaux de ruissellement et à l'agrandissement de l'aire d'infiltration de la lagune de traitement des eaux unitaires de Villers au Bois, protégeant ainsi la commune de Carency située en aval lors de fortes précipitations.

ETUDES TRAVAUX EAU & ASSAINISSEMENT

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 1000 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service. Il en est de même pour l'eau potable. Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques. Beaucoup d'opérations sont réalisées sous maîtrise d'œuvre interne. Huit personnes travaillent au quotidien dans le service et au service de nos administrés.

A NOTER POUR 2018

Des opérations de lutte contre les inondations ont été menées notamment à :

- Harnes rue de Varsovie : Aménagement d'un bassin d'infiltration d'une capacité 700 m³: 75.350,00 € TTC
- Liévin rue Murillo : Création d'un bassin d'infiltration de 60 m³ en caissons d'infiltration : 53.250,00 € TTC

Des travaux neufs de renouvellement en assainissement ont été réalisés à :

- Lens rue du Temple : Renouvellement du réseau d'assainissement sur 240 ml en D300 et D400 : 256.000,00 €
- Avion rues Lamendin et Jean Moulin : Renouvellement du réseau d'assainissement situé dans le périmètre de protection rapprochée des forages de la Raquette (diamètre 250 sur 460 ml et reprise des 38 branchements existants) Mise en place de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales de la rue Jean Moulin : 358.003,80 €
- Bully les Mines / Grenay rue Zola, impasse Gervaise et rue Ansart : Extension du réseau d'assainissement en D300, D400 et D500 sur 800 ml avec la création de 80 boîtes de branchement. Mise en place de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales (bassin de 565 m³) : 949.238,40 €
- Loison sous Lens rue Pasteur : Extension du réseau d'assainissement en D200 sur 80 ml avec la création de 11 boîtes de branchement. Mise en place de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales (bassin de 50 m³) 108.913,20 €
- BHNS Dévoiement des réseaux d'assainissement : 1.485.765,51 €

Des travaux neufs d'extension de réseau en assainissement ont été réalisés à :

- Gouy-Servins
- Création d'une station d'épuration: 755.033,36 €
- Création du réseau d'assainissement diamètre 200 sur 4655 ml avec la création de 142 boîtes de branchement et 2 postes de refoulement : 1.724.028,00 €

EAU POTABLE

FAITS MARQUANTS 2018

L'année 2018 a été marquée par le début des travaux de châteaux d'eau attendus depuis plus de quinze ans.

Construction de réservoirs d'eau potable

- Bully les Mines : Démarrage fin août des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 4000 m3 qui se poursuivront en 2019-2020 pour un montant de 6.951.105,00 €
- Lens : Démarrage fin juillet des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 5000 m3 qui se poursuivront en 2019-2020 pour un montant de 6.172.342,00 €

Renforcement du réseau

- Lens CHL. Renforcement du réseau eau potable sur les secteurs de la route de la Bassée, des rues Valles, Louise Michel et Brossolette en prévision de la construction du nouveau centre hospitalier. 700 m de conduite fonte de 250 mm, 1200m de conduite de 200mm ainsi que les branchements de 120 habitations : 695.000,00€
- Bully les Mines / Grenay rue Zola, impasse Gervaise et rue Ansart : Renouvellement réseau eau potable en fonte D200 et 250 sur 1100 ml y compris les branchements des habitations : 604.761,60 €
- Avion rues Lamendin et Jean Moulin : Renouvellement réseau eau potable en fonte D150 sur 400 ml y compris les branchements des habitations : 266.931,12 €

PERSPECTIVES 2019

La direction prévoit pour l'année 2019 de poursuivre les actions engagées en 2018.

- Poursuite du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fin du contrat de délégation de service public d'assainissement
- Suivi d'une pré étude de zonage pluvial
- Lancement d'un appel à projets de développement d'agriculture raisonnée sur le champ captant de Wingles
- Etudes importantes relatives à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos en Gohelle.
- Réalisation du diagnostic permanent et la modélisation des réseaux d'assainissement sur une partie du territoire
- Les travaux d'envergure en eau potable se poursuivront en 2019 pour la construction de 2 réservoirs d'eau potable d'une capacité de 4000 m3 pour le réservoir de Bully-les-mines et d'une capacité de 5000 m3 pour le réservoir de Lens
- La poursuite du diagnostic territorial multipression et du plan d'action
- La fin des travaux relatifs à la construction de l'assainissement de l'ensemble de la commune de Gouy-Servins y compris la station de dépollution
- La réalisation de certaines actions du PAPI Souchez
- La poursuite du travail de sensibilisation des acteurs du territoire aux techniques alternatives conformément au projet de territoire
- Les travaux de construction de zone d'expansion de crue à Ablain Saint Nazaire et Villers au Bois.

GESTION DES DÉCHETS

LA COLLECTE

La collecte et le traitement des déchets ont représenté près de 550 emplois* en 2018. Au niveau financier, la collectivité réalise des économies en collecte et en traitement par rapport au précédent exercice. Pour rappel, l'année 2017 a été marquée par l'acquisition des bornes aériennes pour la collecte du verre en apport volontaire exclusif au 1er janvier 2018.

En 2018, la collectivité a valorisé près de 90% de ses DMA, soit 42% en valorisation matière et organique et 48% en valorisation énergétique.

Le gisement global de déchets ménagers et assimilés a porté sur 142 012 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense de fonctionnement et d'investissement d'environ 30,6 millions €.

Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 5 millions d'€. Le produit de la TEOM est quant à lui de 10,7 millions d'€. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 102,38 € TTC par habitant (recettes déduites).

FAITS MARQUANTS 2018

Campagne de communication

« dépôts sauvages, stop aux dérapages »

Fin 2018, une campagne de communication a été réalisée afin de lutter contre les dépôts sauvages.



Cette campagne composée d'affiches distribuées aux communes et d'une campagne radio a eu pour objectif de lutter contre les incivilités, dont principalement :

- Les dépôts des emballages en verre au pied des bornes avec le slogan « Madame Bonnemanière jette bien son verre »

- Le non-respect des jours de sortie des déchets, et notamment des encombrants avec « Monsieur Jean Nérienafer n'a pas de quoi être fier »
- Les dépôts de particuliers et/ou d'entreprises dans des endroits non prévus à cet effet (principalement dans les zones d'activités ou les secteurs isolés...) avec « Monsieur Crapule est sans scrupule »

Cette thématique a été relayée par les conseillers via leurs activités pédagogiques : atelier sur le temps de décomposition des déchets ainsi qu'un atelier de sensibilisation aux bons et mauvais comportements.

Focus

LA COLLECTE DU VERRE

Depuis le 1er janvier 2018, la collecte du verre se fait exclusivement par apport volontaire, à l'aide de bornes d'apport volontaire. La collecte du verre représente, pour 2018, 29,5 kilos par habitant.

Pour accompagner cette évolution et l'apport volontaire du verre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin expérimente sur près de 120 bornes (bornes aériennes et bornes enterrées), réparties sur 5 communes, le dispositif Cliiink, une solution innovante et ludique qui réconcilie plaisir et développement durable, en récompensant directement les usagers.

LA PREVENTION

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La collectivité s'est engagée par délibération du 5 octobre 2018, dans un processus d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023. Ce programme, accompagné de ses actions, permettront d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Déroulement de l'élaboration du PLPDMA

- Création de la CCES, Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA,
- Organisation de 5 groupes de travail thématiques (compostage, gaspillage alimentaire, réutilisation/réemploi, éco-responsabilité et éco-exemplarité) pour la construction des fiches-actions,
 - Organisation d'une consultation du public sur le PLPDMA,
- Validation par le Conseil Communautaire et mise en œuvre du PLPDMA à partir de 2019.

Expérimentation de l'opération

« Adoptez un composteur et devenez éco-citoyen ! »

Depuis 2015, la collectivité a initié une expérimentation du compostage domestique « Adoptez un composteur et devenez éco citoyen ! ». Les communes ont ainsi pu candidater volontairement au projet et faire bénéficier gratuitement à ses administrés de la fourniture d'un composteur et d'un bio-seau. En 2018, les particuliers volontaires des communes de Noyelles-sous-Lens, de Loison-sous-Lens, d'Hulluch et de Givenchy-en-Gohelle ont expérimenté le compostage domestique. La collectivité a doté sur l'année 810 foyers de kits de compostage.



PERSPECTIVES 2019

- Lancement des travaux d'agrandissement de la déchèterie de Sallaumines,
- Mise en place de bornes d'apport volontaire enterrées sur Liévin et Lens,
- Mise en place des évolutions de collecte liées à la mise en service du BHNS,
- Généralisation de l'opération « Adoptez un composteur et devenez éco-citoyen »,
- Organisation de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets



**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
PATRIMOINE
MAITRISE D'OUVRAGE**



ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

La régie d'entretien des espaces naturels communautaires est un service pluridisciplinaire.

- Son implantation est répartie sur 3 sites,
- Sains-en-Gohelle pour la régie d'entretien,
 - Bénifontaine pour le Parc des Cytises,
 - Loison-sous-Lens pour le prêt de matériel.

Au total le service regroupe 27 personnes titulaires et 2 emplois en CDD le compose.

- 1 chef de service
- 10 personnes au parc des cytises (5 personnes en technique, 5 personnes en soins animalier)
- 12 personnes titulaires, 2 agents en CDD à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires dont 1 chef de bureau
- 4 agents titulaires et 2 agents en CDD et en gestion des espaces verts
- 3 agents en gestion des cours d'eau
- 3 agents en gestion du patrimoine arboré
- 1 agent à la veille patrimoniale
- 4 agents au prêt de matériel

Le cadre technique et administratif du service regroupe les prérogatives suivantes :

LA RÉGIE D'ENTRETIEN

Les gestions de certains espaces verts (4 agents titulaires, 2 agents en CDD)

Anneau de la Mémoire, Musée 14/18 de Souchez, Base du 11/19, Hôtel communautaire, Boucle 18, Pistes de l'aérodrome de Bénifontaine,

La gestion du patrimoine arboré (3 agents)

- Gestion du patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la collectivité,
- Aide aux services,
- Aide aux départements cours d'eau et espaces verts en cas de besoins,
- Aide au parc des cytises.

La gestion des cours d'eau (3 agents)

- Gestion entretien des cours d'eau (embâcles, ripisylve)
- Débroussaillage des berges,
- Petites prestations de génie végétal,
- Aide aux services, et notamment au service de prêt de matériel lors de déménagements et de cérémonies,
- Aide au département d'espaces verts,
- Aide au parc des cytises (aménagement d'enclos et de volières).

La veille patrimoniale des différents sites de la collectivité (1 agent)

- Surveillance des espaces communautaires et prévention des actes de malveillance,
- Médiation,
- Travail en transversalité avec les différents services de la C.A.L.L. et services extérieurs,

- Rédaction de rapports,
- Aide aux services.

A NOTER POUR 2018

- Acquisition de matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts,
- Continuité dans l'entretien des différents sites communautaires,
- Suppression de certains sites en régie directe,
- Sur les nouvelles compétences GEMAPI, un diagnostic est en cours. Sa finalisation permettra de faire évoluer les modalités d'entretien,
- Continuité dans la gestion du patrimoine arboré notamment dans les différentes mises en sécurité des sites communautaires, parc des cytises, crématorium, zones d'activité.
- Une réflexion avec la région est à mener quant à la gestion de l'anneau de la mémoire.

PERSPECTIVES 2019

- Continuité et perfectionnement des agents dans la gestion des espaces verts, formations de professionnalisation CACES,
- Mener une réflexion sur la gestion de l'anneau de la mémoire, qualifier davantage nos interventions
- **Opérer une transition vers les nouvelles compétences acquises (GEMAPI)**
- Acquisition de matériels pour la gestion des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré,
- Renouvellement du matériel de grimpe pour les arboristes,
- **Continuer de développer la politique zéro-phyto entamée par la collectivité**
- Réflexion à mener pour le fleurissement des différents sites communautaires,
- Réflexion à mener pour la replantation d'arbres au sein de l'Agglomération,
- Inventaire et géo référencement arboricole sur les différents sites communautaires
- Réflexion à mener pour parfaire la qualité des prestations
- Parfaire la qualité des prestations sur l'ensemble des départements techniques

LE PARC DES CYTISES

Le parc animalier et de loisirs accueille à l'année près de 457 000 visiteurs. Il a pour objectif d'offrir à notre population un lieu de détente, de culture et de découverte.

Depuis juin 2015 une dynamique d'évolution est enclenchée. Elle vise à renouveler l'espace de jeux vieillissant, création d'un city stade, d'un coin des poussins, d'un parcours d'orientation et d'un parcours sportif, et de procéder à quelques aménagements dans la plaine animalière, création d'un enclos de contact (44 000 visiteurs en 2018).

L'objectif affiché de la Direction est de rendre ce site encore plus attractif et diversifié. **Pour ce faire, un programme de restructuration est en phase d'étude et débouchera sur des propositions d'aménagement en 2019.** Un programme pluriannuel d'investissement sera établi courant 2019-2020 et proposé aux élus pour arbitrage.

FAITS MARQUANTS

Engagement du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Parc des Cytises,
Poursuite du développement de l'aire de jeux « Le coin des poussins »,
Avancée dans la construction du projet « Faisans »,
Campagne de mise en sécurité des boisements,
Campagne d'abattage du boisement au Nord-est afin de mettre l'établissement en conformité face aux contraintes de servitudes aéronautiques de l'aérodrome,
Gestion de l'épizootie de grippe aviaire,
Acquisition de triporteur pour un déplacement doux au sein du Parc,
Entretien des jeux existants,
Acquisition de matériel pour la réalisation des volières,
Mise en œuvre d'une boîte à livres.

PERSPECTIVES 2019

- Finalisation du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Parc des Cytises, établissement d'un programme pluriannuel d'investissement pour les travaux de restructuration,
- **Engagement avec la DGST du programme de restructuration du parking,**
- Achèvement du programme « Faisans » en régie directe, finition des 5 volières,
- Engagement de la phase travaux paysager du programme « Faisans » par la réalisation des mouvements de terrains, la création d'un cheminement ainsi que des marres et plantations.
- Continuité dans le développement de l'aire de jeux,
- Remplacer le mobilier urbain, tables, bancs, poubelles
- Réalisation de CACES pour les agents techniques

PRÊT DE MATÉRIEL

Le service assure le prêt de matériel auprès des 36 communes de la collectivité. Les activités s'orientent autour de la gestion des demandes, la gestion des départs et des retours du matériel, l'accueil téléphonique et physique, l'entretien du dépôt intérieur extérieur ainsi que la réparation du matériel défectueux.

Ce service a également pour objectif d'aider les différents services lors de manifestations organisées par la collectivité.

- 32 communes sur 36 ont recours au prêt de matériel de la collectivité.
- 234 demandes ont été traitées en 2018.

A NOTER POUR 2018

Le dépôt de Loison-sous-Lens a été victime d'un cambriolage en mars 2018. Il est à déplorer le vol de tente, d'équipement de sonorisation, d'outillages, ainsi que d'un véhicule de type Kangoo.

- Acquisition de matériel neuf :
 - Sonorisation portable et fixe,
 - Equipement portatif nécessaire à l'entretien du matériel,
 - Protection pour passage de câbles,
 - Fourniture d'armoires électriques,
- Acquisition de pièces détachées pour l'entretien du matériel existant,
- Rénovation complète du bureau par les soins du service, peinture, changement du revêtement de sol, et montage mobilier de bureau neuf.
- Changement du faux plafond, installation d'un chauffage réversible et de nouvelles prises de courant. Cette opération a été menée par le service maintenance et entretien du patrimoine

PERSPECTIVES 2019

- Acquisition d'un élévateur électrique afin de faciliter le chargement et le déchargement du matériel. Ce matériel permettra de limiter les TMS (Troubles Musculo-squelettiques) tant pour les agents du dépôt que pour les agents communaux.
- Acquisition de nouveau matériel, tables, chaises, grilles tonnelles etc.
- Contribution de différentes équipes de la régie d'entretien pour l'aide au déménagement des services.
- **Participation logistique aux différentes animations communautaires**

MAINTENANCE & ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le service Maintenance et Entretien du Patrimoine

- assure le maintien en bon état des équipements, des infrastructures, des espaces verts, des bâtiments et du parc automobile communautaire,
- règle, dans l'urgence si besoin, tout désordre ou problème de sécurité,
- met en œuvre les moyens pour assurer la protection des riverains, locataires et usagers,
- définit et optimise les moyens à produire pour maintenir ou améliorer les performances du patrimoine en termes de coût et d'ergonomie,
- rédige et fait vivre les 26 accords-cadres à bons de commande tous corps d'état confondus lui permettant s'assurer ses missions,
- veille à l'alimentation des infrastructures en fluides (eau, gaz, électricité),
- tient à jour une base de données patrimoine,

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Le patrimoine communautaire en 2018 était le suivant : 49 bâtiments (36 portails automatisés, 30 chaufferies, 5 ascenseurs...), 56 kilomètres de voiries (1300 points lumineux...), 100 hectares d'espaces verts (dont pelouses 36 ha, prairies 59 ha, massifs arbustifs 6 ha), 80 contrats de fluides, 57 véhicules.

RÉNOVATION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS



L'un des axes principaux du projet de territoire est la TRI qui met en avant un mode de développement moins énergivore. Afin de réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone, la CALL a procédé à la rénovation des éclairages publics par la mise en place de leds sur les 4 parcs d'activités suivants :

- ZI des 14 - Avion
32 points lumineux – 18 k€
- Le Bois Rigault Sud - Vendin le Vieil
109 points lumineux 82 k€
- La Croisette - Lens

132 points lumineux – 102 k€

- L'Alouette - Liévin

116 points lumineux – 85 k€

Les travaux d'un montant total de 287 k€ ont été subventionnés à hauteur de 205 k€. Le gain énergétique escompté est de 56%. L'empreinte carbone sera réduite de 15,7t/CO²/an.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

Ce programme de travaux a permis de répondre favorablement à des sollicitations du CHSCT :

- Création de vestiaires masculins et mise en place d'une VMC
- Création d'une imprimerie



Mais aussi d'améliorer les conditions de travail des agents du siège:

- Rénovation de l'ensemble des toilettes (dont aménagement PMR)
 - Amélioration des conditions d'accueil dans l'espace cuisine
 - Rafraîchissement des peintures et revêtements de sols
 - Amélioration des performances énergétiques du bâtiment (passage à un éclairage Leds)
 - Travail sur la sécurisation des accès du site
- Coût total de l'opération : 180 k€.

MODERNISATION DE LOCAUX A LA CCI

Depuis Octobre 2018, la CALL occupe une partie des locaux de la CCI. Afin que l'emménagement se déroule dans de bonnes conditions des travaux de rafraîchissement ont été entrepris (réfection de sols souples, peinture, déplacement de cloisons, remplacement des serrures...)

Montant de l'opération : 52 000 €HT

MAITRISE D'OUVRAGE

Le service maîtrise d'ouvrage assure des missions de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment, des V.R.D et du génie civil, porte assistance technique auprès des autres services de la collectivité en phase préprogramme et ou programme, et accompagne techniquement les collègues du service développement économique lors d'implantation de nouveaux industriels sur les parcs d'activités de compétence communautaire.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN 2018

Quadraparc - Grenay / Bully les mines

Reprise des travaux de viabilisation
L'opération consiste en la création d'un piétonnier et le remplacement de l'éclairage publics dans la continuité des aménagements existants.

Coût en maîtrise d'œuvre directe : 300 000 € H.T

Les Renardières à Lens

Requalification du parc d'activités
La CALL a souhaité profiter de la réalisation des travaux relatifs au BHNS sur le parc d'activités des Renardières pour effectuer des travaux de requalification.

Les travaux consistent en la requalification complète du parc d'activités :

- Réfection de la voirie et des trottoirs,
- Aménagement paysager,
- Rénovation complète de l'éclairage public en équipement moins énergivores (leds)

Coût de l'opération: 2 400 000 € H.T.

Site du 11/19 à Loos en Gohelle

Maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des salles des machines et des condensateurs

-Début des travaux en janvier 2018. Durée des travaux : 22 mois hors intempéries et aléas.

Coût de l'opération : 6 700 000 € HT

Siège de la communauté d'Agglomération

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation

Depuis la construction achevée en 2012 de la salle des assemblées communautaires sur le site administratif rue Lavoisier, l'ancien volume de l'hôtel communautaire n'était qu'épisodiquement utilisé.

Les besoins des services évoluant, le transfert d'agents travaillant actuellement sur le site étaient nécessaire.

Le nouveau cloisonnement accueille les services communication et documentation ainsi qu'un agrandissement du périmètre de l'identité commande publique améliorant les conditions de travail des personnels.

Coût de l'opération : 250 000 € HT

Début des travaux : février 2018 - Fin : juin 2018

Louvre Lens Vallée

Réhabilitation du Parking Tassette, pour répondre au besoin de stationnement de l'association Louvre Lens Vallée en maîtrise d'œuvre interne.

Coût de l'opération : 330 000 € HT

Poursuite des travaux de réhabilitation de l'ex école Paul Bert à Lens en Pole Numérique Culturel.

Démarrage des travaux en octobre 2018 pour une livraison programmée au second semestre 2019

Coût de l'opération : 3 600 000 € H.T.

Office de Tourisme

Réaménagement de l'ex magasin « A la Ville de Limoges » en Office de tourisme, en maîtrise d'œuvre interne.

Coût de l'opération : 650 000,00 € H.T.

Mémorial 14-18 Notre Dame de Lorette à Souchez

Etudes de la réhabilitation de l'ex Centre européen de la Paix à Souchez en lieu de restauration.

Finalisation des études et du dossier de consultation des entreprises.

PERSPECTIVES 2019

- Travaux Parc Centralité – Chaîne des Parcs 11/19 – Louvre Lens – Parc de de la glissoire
- Achèvement des travaux de requalification du parc d'activités Les Renardières à Lens.
- Travaux Aménagement des berges de la Souchez
- Livraison du bâtiment « Louvre Lens Vallée »
- Livraison du nouvel office de tourisme
- Lancement consultation travaux accessibilité N.H.L.
- Lancement d'une mission AMO pour la réhabilitation de l'ex CAJ situé au cœur du projet de renouvellement urbain de la cité 12/14 à Lens.
- Etude de l'aménagement des cellules 1,2 et 3 du bâtiment Syrius secteur Gare de Lens pour y accueillir la Maison de l'habitat durable
- Lancement de la consultation travaux de construction d'un équipement d'accueil polyvalent à Souchez
- Lancement de la consultation de désignation de l'équipe de conception/réalisation du nouvel équipement nautique sur le territoire de la commune de Lens
- Consultation travaux pour la mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens.

AGGLO-LENSLIEVIN.FR



21, RUE MARCEL SEMBAT
BP65 - 62302 LENS CEDEX
TÉL. 03 21 790 790
AGGLO-LENSLIEVIN.FR
ENACTION.AGGLO-LENSLIEVIN.FR